

## RAPPORT D'ACTIVITE DE LA GARDE REGIONALE FORESTIERE

*Saison estivale 2025*



**Lancement de la saison Garde régionale forestière 2025 en présence des élus du territoire et de l'ensemble des partenaires de la DFCI © Laetita Baudry PNRA**



## Remerciements

Depuis 2006, la mission de prévention et de sensibilisation aux incendies de forêt se concrétise chaque année sur le territoire du Parc Naturel Régional des Alpilles grâce à l'implication et à la collaboration de nos financeurs et partenaires.

C'est pourquoi nous tenons à remercier :

- La Région qui finance à 80% le dispositif de la Garde Régionale Forestière sur le territoire, et qui cette année encore a dispensé une formation aux agents et leur a fourni un uniforme ;
- Les communes du Parc qui soutiennent et pérennisent le dispositif ;
- Nos partenaires de terrain (Forestiers-Sapeurs, Comités Communaux Feux de Forêt (CCFF), Forces de l'ordre...) qui jouent un rôle majeur dans la réussite et la crédibilité du dispositif préventif contre les feux de forêts ;
- Les offices du tourisme, campings et prestataires de tourisme et de loisirs qui font partie du maillon de communication essentiel à la diffusion de l'information sur le territoire ;
- L'équipe du Parc Naturel Régional des Alpilles qui soutient et s'investit chaque année dans la préparation de la mission (mise en ligne des annonces, jury de recrutement, administratif des agents, gestion du matériel...), l'accueil et la formation des agents à leur arrivée au Parc, le suivi du dispositif tout au long de la saison et jusqu'à la relecture de ce bilan.

Et bien sûr, nous remercions l'équipe des agents qui s'est mobilisée pour la défense et la protection du massif forestier des Alpilles tout au long de la saison, de juin à septembre en particulier : Angélique André, Ambre Bertaudon, Ella Blanchard, Tiffany Brandt, Dorian Cano-Fassetta, Mathilde Carde, Juliette Cotton, Anna Del Corso, Geoffroy Garcin, Matis Maraj, Léna Martin, Maïlis Portes, Magalie Robert, Eloïse Souche, Laurie Stracquadanio, Marie Tardif, Julie Verdeil et Jean-Baptiste Ruiz.

## Sommaire

<b>PARTIE 1 Présentation du dispositif de la « Garde Régionale Forestière »</b> .....	<b>6</b>
<b>    dans les Alpilles</b> .....	<b>6</b>
<b>1. Le Contexte de la mission GRF</b> .....	<b>7</b>
1.1 La GRF, au cœur du dispositif « Guerre du feu » .....	7
1.2 Un arrêté préfectoral à mettre en application .....	7
1.3 Diffusion de l'information .....	8
<b>2. Les Gardes Forestiers, porteurs d'un message à caractère préventif</b> .....	<b>10</b>
2.1 Historique de la démarche APSIF - GRF sur le territoire du P.N.R des Alpilles .....	10
2.2 Missions de la Garde Régionale Forestière .....	10
2.3 Dispositif .....	11
2.4 Recrutement .....	11
2.5 Formation de la Région .....	12
2.6 Journées de formation interne.....	13
<b>3. Mise en place de la saison</b> .....	<b>13</b>
3.1 Plannings .....	13
3.2 Matériel .....	13
<b>4. Les secteurs de sensibilisation</b> .....	<b>14</b>
4.1 Patrouilles en site naturel et touristique .....	14
4.2 Patrouilles itinérantes en site naturel et touristique.....	15
4.3 Sensibilisation sur les marchés du territoire .....	15
4.4 Sensibilisation au sein des campings du territoire.....	16
4.5 Sensibilisation au sein des centres d'accueil et de loisirs du territoire.....	16
4.6 Déroulement des patrouilles.....	17
<b>5. Méthode et moyens de sensibilisation</b> .....	<b>19</b>
<b>6. Activités proposées en période de fermeture de massif :</b> .....	<b>20</b>
- <b>Fiches « Plans B » :</b> .....	<b>20</b>
<b>PARTIE 2 Bilan qualitatif et quantitatif du dispositif pour la saison 2024 et propositions d'améliorations</b> .....	<b>21</b>
<b>1. Bilan global de la fréquentation sur l'ensemble des sites</b> .....	<b>22</b>
1.1 Evolution des périodes de risque.....	22
1.2 Evolution de la fréquentation .....	23
1.3 Evolution de la répartition temporelle des personnes sensibilisées.....	24
1.4 Evolution de la répartition spatiale des personnes sensibilisées .....	25
1.5 Evolution du mode de déplacement jusqu'au site.....	26

1.6	Evolution des activités pratiquées sur site.....	27
1.7	Evolution de la provenance géographique des visiteurs .....	28
1.8	Evolution de la connaissance de la réglementation en vigueur .....	32
1.9	Infractions et non-respect des préconisations en vigueur sur site.....	34
<b>2.</b>	<b><i>Bilan de fréquentation par site de patrouille</i></b> .....	<b>36</b>
2.1	Le lac de Peiroou (Saint-Rémy-de-Provence) .....	36
2.1.1	Connaissance de la réglementation.....	36
2.1.2	Mode de déplacement .....	36
2.1.3	Activité sur site.....	37
2.1.4	Provenance géographique des visiteurs.....	37
2.1.5	Infractions.....	38
2.2	La Caume (Saint-Rémy-de-Provence) .....	39
2.2.1	Connaissance de la réglementation.....	39
2.2.2	Mode de déplacement .....	39
2.2.3	Activité sur site.....	40
2.2.4	Provenance géographique des visiteurs.....	40
2.2.5	Infractions ou non-respect des préconisations sur site .....	41
2.3	La table d'orientation (Les Baux-de-Provence) .....	42
2.3.1	Connaissance de la réglementation.....	42
2.3.2	Mode de déplacement .....	42
2.3.3	Activité sur site.....	43
2.3.4	Provenance .....	43
2.3.5	Infractions ou non-respect des préconisations sur site .....	44
2.4	Les Moulins de Daudet (Fontvieille) .....	45
2.4.1	Connaissance de la réglementation.....	45
2.4.2	Mode de déplacement .....	45
2.4.3	Activité sur site.....	46
2.4.4	Provenance .....	46
2.4.5	Infractions ou non-respect des préconisations sur site .....	47
2.5	Les Antiques (Saint-Rémy-de-Provence) .....	48
2.5.1	Connaissance de la réglementation.....	48
2.5.2	Mode de déplacement .....	48
2.5.3	Activité sur site.....	49
2.5.4	Provenance .....	49
2.5.5	Infractions ou non-respect des préconisations sur site .....	50
2.6	Les Caisses de Jean-Jean (Mouriès) .....	50

2.7	Les Marais de Beauchamp (Arles).....	51
2.8	Les patrouilles itinérantes.....	51
2.8.1	Itinérante Lamanon / Orgon .....	51
2.8.2	Itinérante Saint-Etienne du Grès / Fontvielle .....	51
2.8.3	Itinérante Saint-Etienne du Grès / Tarascon .....	51
2.8.4	Itinérante Tarascon .....	52
2.8.5	Itinérante Saint-Rémy-de-Provence / Les Baux-de-Provence .....	52
2.8.6	Connaissance de la réglementation incendie sur les patrouilles itinérantes.....	52
2.8.7	Mode de déplacement .....	52
2.8.8	Activité sur site.....	53
2.8.9	Provenance .....	53
2.8.10	Infractions ou non-respect des préconisations sur site.....	54
2.9	Les marchés du territoire .....	55
2.9.1	Connaissance de la réglementation.....	55
2.9.2	Répartition de la fréquentation.....	55
2.9.3	Provenance .....	56
2.10	Les campings du territoire .....	57
2.10.1	Connaissance de la réglementation .....	57
2.10.2	Répartition de la fréquentation .....	57
2.10.3	Provenance.....	58
2.11	Animation auprès des centres d'accueils et de loisirs du territoire .....	58
3.	<b>Conclusion</b> .....	59



## **PARTIE 1**

*Présentation du dispositif de la « Garde Régionale Forestière »*

*dans les Alpilles*

## 1. Le Contexte de la mission GRF

### 1.1 La GRF, au cœur du dispositif « Guerre du feu »

La DFCI (Défense des Forêts contre les Incendies) est au cœur des préoccupations pour l'ensemble du territoire de la région Sud, y compris pour le Parc Naturel Régional des Alpilles dont le massif forestier est ponctuellement traversé par de grands feux de forêt dont les conséquences écologiques, économiques et sociales peuvent être importantes selon leurs fréquences de passage, leurs intensités et leurs surfaces.




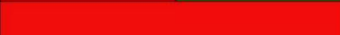
En réponse à ces enjeux et en conformité avec les objectifs de la charte concernant la gestion de la fréquentation, le Parc des Alpilles poursuit, sur le terrain, **l'initiative du Conseil Régional qui vise à mettre en place une opération de sensibilisation du public au risque incendie.**

### 1.2 Un arrêté préfectoral à mettre en application

En date du 22 avril 2025, un nouvel arrêté préfectoral est entré en vigueur : Arrêté préfectoral n°13-2025-04-22-00011 « Arrêté préfectoral règlementant l'accès, la circulation, la présence des personnes et l'usage de matériels ou engins pouvant être à l'origine d'un départ de feu dans les espaces exposés aux risques d'incendies de forêts ».

Si le principe d'un niveau de risque croissant conditionnant l'ouverture ou la fermeture du massif est maintenu, le code couleur associé à ces niveaux de risques lui connaît un changement majeur.

En effet depuis le nouvel arrêté préfectoral, l'affichage du code couleur relatif à l'accès au massif passe de quatre couleurs (vert, jaune, orange, rouge) à seulement deux couleurs, vert ou rouge.

Niveau de risque feu de forêt	Accès, circulation, présence des personnes dans les massifs forestiers exposés aux risques incendies de forêt	code couleur sur la carte d'information relative à l'accès
Faible, léger ou modéré	<b>Autorisés</b>	
Sévère	<b>Autorisés</b>	
Très sévère	<b>INTERDITS</b> sauf dérogation prévue dans le cadre des ZAPEF (*)– cf. article 7	
Extrême	<b>INTERDITS</b>	

\* ZAPEF : zone d'accueil du public en forêt

Si d'un premier abord une information binaire semble plus facilement compréhensible par le grand public, on peut toutefois regretter la perte de la notion d'augmentation du risque qui était présente par la progression des couleurs vers le rouge.

### 1.3 Diffusion de l'information



Des affiches « Accès réglementé » sont disposées sur les barrières DFCI aux principales entrées du massif des Alpilles. Elles ont été diffusées sur l'ensemble du territoire et mises en place par les Comités Communaux Feux de Forêt.

Sur les principaux sites de patrouilles des agents, ces affiches sont complétées par des panneaux « Accès réglementé » sur lesquels nous ajoutons des panonceaux « ouvert » ou « fermé » en fonction du niveau de risque.



A noter cette année la mise en place de panonceaux « Fermé le », ces panonceaux offrent la possibilité de dater l'information et ainsi pouvoir laisser l'affichage en fin de patrouille sans risque de diffuser au public une information erronée.

A signaler un point de réflexion, au cours de nos patrouilles nous constatons que s'il est important que l'information soit présente, et la règle est clairement exposée, beaucoup de visiteurs ne prennent pas le temps de lire les panneaux ou les panonceaux.

Ainsi si l'on considère **le temps de pose et de dépose des panonceaux « ouvert »**, on peut estimer ce temps à une vingtaine de minutes par sites. Cela nous fait au cours de la saison 128 journées de pose de panonceaux sur les différents sites, et représente quelques 43 heures passées à afficher l'état d'ouverture du massif, **soit 6 jours de travail complet d'un agent**. Si nous mettons ainsi en parallèle la mise en place systématique des panonceaux « ouvert », et le temps de sensibilisation perdu, il semble opportun de concentrer les efforts d'affichages seulement lorsque le massif est fermé.



*Point d'information risque incendie à l'accueil de la Maison du Parc en période estivale*

En plus de ces affiches et panneaux, au cours de la période estivale l'accueil de la Maison du Parc est agrémenté d'un point d'information sur le risque incendie avec une mise à jour quotidienne de l'état d'ouverture et de fermeture du massif. Nous recevons également de nombreux appels d'utilisateurs du massif en demande du niveau de risque et sensibilisons chaque visiteur que nous accueillons à l'accueil au risque incendie.

Un message d'alerte sur le risque incendie est également affiché sur le site internet du Parc pendant la période estivale, permettant aux personnes effectuant des recherches sur le site de trouver les informations essentielles en matière de risque incendie.

Une difficulté particulière s'est posée cette année avec la mise en place du nouvel arrêté préfectoral un peu plus d'un mois seulement avant la saison estivale, et avec lui la mise en place d'une nouvelle page internet avec la carte d'information :

- Le besoin de changer la documentation et/ou les panneaux d'informations sur l'ensemble du territoire dans un délai court et dans un contexte de tensions budgétaires.

On peut ainsi déplorer cette année l'existence parallèle de plusieurs sources d'informations, celles avec le nouvel arrêté, celles avec l'ancien, ce qui ne facilite pas la compréhension du public même si l'esprit de l'arrêté reste le même.

Ce besoin de changement d'affichage va conduire à une ou plusieurs années de transition afin de renouveler l'ensemble des documents et panneaux.

- Une contrainte technique qui n'a pas permis le renvoi automatique depuis l'ancienne page internet avec la carte d'information.

Après sollicitation des services de la préfecture par le Parc, seul un lien a pu être ajouté à l'ancienne page internet, ce qui ne facilite pas l'accès à la carte d'information

- Des erreurs d’affichage des couleurs sur la carte affichée sur myprovence.

Après sollicitation de myprovence par le Parc, une correction a été apportée.

- Des erreurs d’information sur le serveur vocal mentionnant une ouverture du massif même en journée rouge.

Après sollicitation du département 13 par le Parc, une correction a été apportée.

## 2. Les Gardes Forestiers, porteurs d’un message à caractère préventif

### 2.1 *Historique de la démarche APSIF - GRF sur le territoire du P.N.R des Alpilles*

Dès 2006 l’Agence publique du massif des Alpilles a répondu favorablement à l’initiative du Conseil régional en recrutant 4 agents afin de sensibiliser le public au risque incendie.

De 2007 à 2023 la démarche s’est renforcée, évoluant au fur et à mesure des années passant de 4 à 19 agents avec le recrutement d’un chef d’équipe saisonnier.

Depuis 2024, c’est l’écogarde du Parc qui assure la coordination du dispositif GRF, la pérennité de ce poste permet ainsi des relations toujours plus solides avec les partenaires du territoire et une meilleure anticipation et préparation de la mission sur le long terme.

### 2.2 *Missions de la Garde Régionale Forestière*

Les missions des Gardes sont diverses :

- **Informier** : les agents communiquent avec la population afin d’explicitier le code couleur de l’arrêté préfectoral. Ils s’appliquent à rendre compréhensibles les différents moyens de s’informer.
- **Sensibiliser** : leur discours peut également s’étendre à des aspects plus techniques concernant le risque incendie mais aussi les bons comportements à tenir dans les espaces naturels (la circulation motorisée, la biodiversité, les déchets...)
- **Interdire** : les agents limitent l’accès au massif lors des journées à fort risque. Ils énoncent l’interdiction et, le cas échéant, préviennent les autorités compétentes (Office National des Forêt, Gendarmerie, Police municipale).
- **Surveiller** : les gardes comptabilisent les personnes entrées dans le massif afin de transmettre une information précise aux autorités en cas d’incendie déclaré. Ils sont aussi, en tant que agents de terrain, des yeux supplémentaires pour repérer les départs de feux éventuels et les signaler.

- **Recenser et relever** : les agents, munis de questionnaires, établissent des relevés qualitatifs et quantitatifs sur la fréquentation des espaces naturels, la connaissance du public en matière de réglementation et la provenance des personnes sensibilisées.
- **Faire découvrir** : les agents initient le public aux missions du Parc naturel régional des Alpilles et rendent compte des événements culturels, sportifs ou sociaux prévus sur le territoire au cours de la période estivale afin de rediriger le public vers des lieux sans risque.

En cette année 2025, du 16 juin au 7 septembre, les agents ont couvert les sites naturels et touristiques correspondant aux entrées principales du massif des Alpilles, ils ont également sensibilisé le public sur les principaux marchés et dans les campings, et ont animé un jeu pour le jeune public dans les centres de loisirs du territoire.

## Ressources humaines

### *2.3 Dispositif*

Pour la saison 2025, 17 personnes (15 agents de sensibilisation et 2 encadrants) ont assuré les 81 journées d'accueil et de sensibilisation au public sur l'ensemble des communes du Parc Naturel Régional des Alpilles.

A noter cette saison qu'afin de gagner du temps de formation et de favoriser l'esprit d'équipe, l'ensemble des agents ont démarrés leur contrat le 16 juin. 7 agents ont été recrutés du 16 juin au 7 septembre, et 8 agents ont été recrutés du 16 juin au 31 août. Un adjoint au chef d'équipe a été embauché durant 4 mois afin de préparer la saison estivale, coordonner l'activité en l'absence du chef d'équipe, et par la suite, analyser les données récoltées par les agents et en tirer un bilan. Il est à noter qu'il est difficile de rendre opérationnel l'encadrant supplémentaire en commençant son contrat 15 jours seulement avant l'arrivée des agents, il sera intéressant de prévoir une arrivée plus précoce.

### *2.4 Recrutement*

Le Parc naturel régional des Alpilles a reçu cette saison 111 candidatures pour le poste de Garde régional forestier et 6 candidatures pour le poste d'adjoint. Un jury de recrutement composé par l'Assistante des pôles et l'écogarde du Parc procède à l'analyse de l'ensemble des candidatures. Une notation de chaque profil est réalisée en fonction des caractéristiques attendues dans la fiche de poste. Trois journées d'entretiens de recrutement sont ensuite réalisées afin d'analyser la motivation et les compétences des profils ayant obtenus les meilleures notes.

## 2.5 Formation de la Région

Pour appuyer la mise en place de la Garde Régionale Forestière en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région dispense une formation à l'ensemble des agents recrutés.

Pour la saison 2025, celle-ci s'est déroulée en présentiel au lycée professionnel de Valabre (Gardanne), sur 3 journées, les 24, 25 et 26 juin et a été complétée par des modules vidéo.

A noter cette saison l'évolution de cette formation avec notamment un temps de découverte des professionnels et des équipements déployés par les pompiers de la région lors de la période estivale, ainsi que les moyens et du fonctionnement des bénévoles des comités communaux feux de forêt.



L'équipe de la Garde Régionale forestière du Parc naturel régional des Alpilles a l'issue de la cérémonie de remise des écussons / l'équipe GRF assistant au forum avec les partenaires de la DFCI

## *2.6 Journées de formation interne*

En complément de la formation dispensée par la Région, l'équipe de la GRF du Parc des Alpilles a également suivi 3,5 journées de formation en interne, dispensées à la Maison du Parc et sur le terrain, les 16, 17, 18 juin 2025. Le but de ces journées est de présenter aux agents les spécificités du territoire des Alpilles, tant en termes historiques, culturels et environnementaux, qu'en termes d'organisation des acteurs de la DFCI sur notre secteur. Une demi-journée de formation a également été réalisée pour les agents assurant les animations dans les centres de loisirs, pour leur présenter la mécanique du jeu et qu'ils puissent se l'approprier. Les agents ont également été formés à la prévention et secours civique niveau 1.

Ainsi, ce sont la carte d'identité du Parc et ses orientations stratégiques qui ont été présentées aux GRF.

Dans un second temps, les agents ont reçu une formation le 19 juin directement axée sur le dispositif préventif contre les feux de forêt mis en place sur le territoire des Alpilles, grâce à l'intervention des partenaires de la DFCI (Forestiers Sapeurs, Comités Communaux Feu de forêt (CCFF), Office National des Forêts (ONF), SDIS 13, Gendarmerie, ou encore l'Eco-garde de la commune de Saint-Rémy-de-Provence)

## **3. Mise en place de la saison**

### *3.1 Plannings*

Un planning binaire de l'ensemble de la saison est fourni en tout début de saison aux agents. Ensuite les plannings des sites et les horaires de patrouilles sont communiqués tous les 15 jours aux agents, aux élus du territoire ainsi qu'à tous les partenaires de la DFCI.

La rotation des agents est prise en compte par rapport aux sites patrouillés ainsi qu'en fonction de leur binôme de travail. Le but est de varier autant que possible les sites et les binômes afin d'assurer une meilleure dynamique de groupe et d'optimiser le déroulement de la saison.

### *3.2 Matériel*

Comme les années précédentes, le matériel nécessaire aux agents était stocké dans les box extérieurs de la Maison du Parc à Saint-Rémy-de-Provence, à savoir : tables, chaises, vélos, flammes de la région, panneaux de réglementation, documentation incendie...

A noter cette année la réalisation de panonceaux permettant d'indiquer la fermeture du massif en ajoutant la mention de la date de fermeture. La mention de la date de fermeture permet ainsi de laisser ces panonceaux en fin de patrouille sans risque de transmission d'une information erronée. Essayé sur les sites de la commune de Saint-Rémy-de-Provence, ce fonctionnement sera étendu à l'ensemble des sites sur lesquels les GRF disposent des panonceaux de ce type.

La commune de Lamanon demande également qu'une réflexion soit apportée sur une harmonisation de l'affichage à l'échelle du massif.

#### 4. Les secteurs de sensibilisation

##### 4.1 Patrouilles en site naturel et touristique

Les Gardes Régionaux Forestiers ont patrouillé sur six sites naturels et touristiques :

- Le Lac du Peiroou (commune de Saint-Rémy-de-Provence),
- La Caume (commune de Saint-Rémy-de-Provence),
- La Table d'orientation (commune des Baux-de-Provence),
- Les Moulins de Daudet (commune de Fontvieille),
- Les Antiques (commune de Saint-Rémy-de-Provence),
- Les Caisnes de Jean-Jean (commune de Mouriès).
- Le Marais de Beauchamp (commune d'Arles)



**Sensibilisation sur le site de la Table d'orientation (Les Baux-de-Provence)**

#### 4.2 Patrouilles itinérantes en site naturel et touristique

Des patrouilles itinérantes ont été réalisées lorsque le niveau de risque le permettait :

- Itinérante Lamanon / Orgon,
- Itinérante Saint-Etienne du Grès / Tarascon,
- Itinérante Saint-Etienne du Grès / Fontvieille,
- Itinérante Tarascon
- Itinérante Saint-Rémy-de-Provence / Les Baux-de-Provence



*Patrouille itinérante à VTT sur la commune des Baux-de-Provence*

#### 4.3 Sensibilisation sur les marchés du territoire

Les gardes ont tenu un stand sur 9 marchés :

Marché de la commune de	Jour de sensibilisation sur le marché
Eygalières	Vendredi matin
Eyguières	Samedi matin
Fontvieille	Vendredi matin
Maussane-les-Alpilles	Jeudi matin
Mouriès	Mercredi matin
Arles - Pont-de-Crau	Dimanche matin
Saint-Martin-de-Crau	Vendredi matin
Saint-Rémy-de-Provence	Mercredi matin
Sénas	Samedi matin



*Sensibilisation sur les marchés du territoire*

#### *4.4 Sensibilisation au sein des campings du territoire*

Les gardes ont également sensibilisé les visiteurs des campings du territoire :

- Camping Huttoxia (Fontvieille)
- Camping Pegomas (Saint-Rémy-de-Provence)
- Camping Monplaisir (Saint-Rémy-de-Provence)
- Camping de la Chapelette (Saint-Martin-de-Crau)
- Camping de la Vallée Heureuse (Orgon)
- Camping Saint-Gabriel (Tarascon)
- Camping Porte des Alpilles (Saint-Etienne du Grès)

#### *4.5 Sensibilisation au sein des centres d'accueil et de loisirs du territoire*

Les gardes ont enfin animé un jeu dédié à la sensibilisation au risque incendie dans les centres d'accueil et de loisirs du territoire :

- Centre de loisir d'Eyguières
- Centre de loisir de Maussane-les-Alpilles
- Centre de loisir de Mouriès
- Centre de loisir de Saint-Rémy-de-Provence
- Centre de loisir de Tarascon



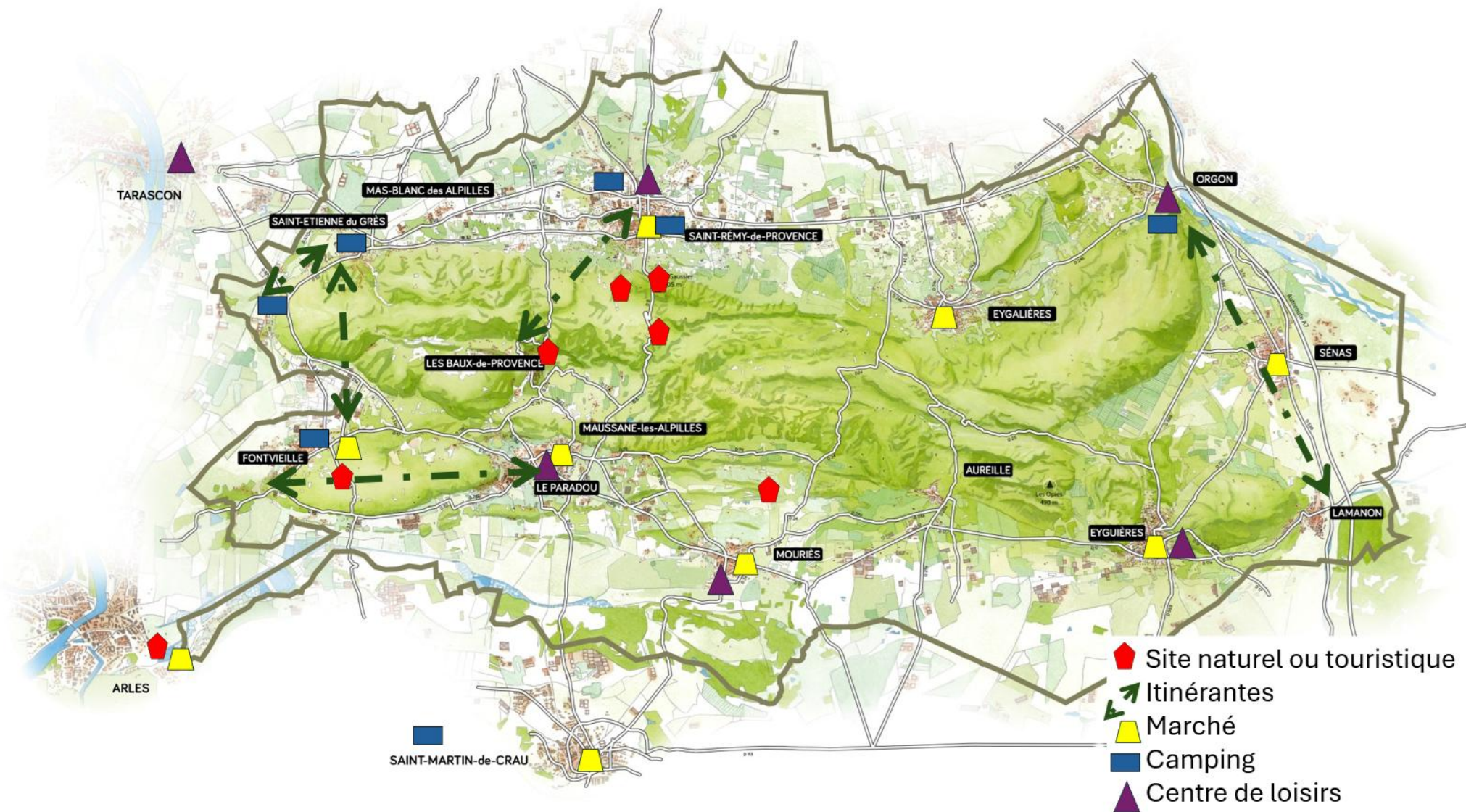
- *Jeu de la DFCl en cours !*

#### *4.6 Déroulement des patrouilles*

Quelle que soit la patrouille tous les agents se réunissent au box consacré aux GRF au sein de la Maison du Parc le matin et le soir afin de récupérer ou de déposer le matériel utilisé, faire le point sur la journée à venir ou écoulée. Cela favorise la cohésion de l'équipe en permettant au groupe d'échanger quotidiennement sur leurs expériences de terrain.

Chaque GRF est accompagné d'un porte-document rassemblant sous forme de fiches les principales informations utiles permettant aux agents de travailler avec la meilleure connaissance possible du fonctionnement d'une patrouille et des particularités du site sur lequel ils interviennent. En parallèle un groupe « whatsapp » est créé afin de permettre une diffusion de l'information rapide entre tous les agents, et permettre aux chef(fe)s d'équipe de répondre efficacement à l'ensemble des questionnements qui peuvent se présenter aux GRF en cours de mission.

Les patrouilles se déroulent soit sur un seul site, comme celui de la Table d'orientation des Baux-de-Provence, soit le temps de présence des agents est réparti sur plusieurs sites (itinérantes, marchés, campings, centres d'accueils et de loisirs).



*Répartition des différents sites de sensibilisation sur le territoire*

## 5. Méthode et moyens de sensibilisation

Les binômes arpentent les sentiers de randonnée afin d'aller à la rencontre du public lors des journées d'ouverture du massif (code couleur vert). Cela leur permet d'une part d'appréhender au mieux un territoire qu'ils se doivent de connaître parfaitement pour renseigner les promeneurs et alerter les autorités en cas d'incident. D'autre part, cela renvoie une image positive et dynamique du dispositif GRF en allant directement au contact de la population au cœur du massif.

Les agents sont appuyés dans leur travail grâce aux dépliants fournis par l'Entente de Valabre pour la Méditerranéenne et Provence tourisme. Les GRF ont également à disposition un document synthétique créé par le Parc en 2021. Edité en 6 langues (Français, Anglais, Allemand, Néerlandais, Italien, Espagnol), il comprend au recto une présentation de l'arrêté préfectoral, le code couleur lié au risque et les pictogrammes relatifs aux interdictions en forêt. Le verso contient des conseils sur les bons comportements pour le public dans les espaces naturels.

Ces supports de communication sont un outil primordial pour informer le public rencontré et servir de support à la discussion avec les usagers du massif des Alpilles.

A noter cette saison deux éléments concernant ces documents :

- Un travail en cours avec les Comités Communaux Feux de forêts. En effet, certains CCFF locaux ont accès aux documents Envie de balade, seulement auprès de leur siège à Gardanne, d'autres demandent à Provence Tourisme, d'autres enfin directement au Parc. En accord avec les CCFF et Provence Tourisme, il a ainsi été décidé de mutualiser la demande auprès de Provence Tourisme. Le coordinateur de zone CCFF s'occupant de centraliser les demandes de documents de chaque CCFF, et le Parc procédera à une commande groupée (besoin du Parc et besoin du CCFF) auprès de Provence Tourisme.
- Un travail de mise à jour du flyer risque incendie du Parc pour correspondre au nouvel arrêté préfectoral, a été réalisé avec l'appui d'Elisa Pfeifer volontaire en service civique « communication » au Parc.

Au-delà des dépliants, les presses écrites et audiovisuelles sont chaque année des relais notables pour la diffusion de l'information concernant les gestes préventifs en période de risque feu de forêt, ainsi que pour rappeler la réglementation d'accès aux massifs forestiers dans le département des Bouches-du-Rhône.

Par exemple, durant toute la période estivale, les radios Ici Provence et Soleil FM informent chaque jour du code couleur relatif aux conditions d'accès aux massifs forestiers de l'ensemble du département.

Enfin, l'important feu de forêt ayant eu lieu dans l'Aude a fortement marqué les visiteurs du massif, renforçant leur vigilance et la compréhension du dispositif mis en place.

## 6. Activités proposées en période de fermeture de massif :

- *Fiches « Plans B » :*

Une brochure, appelée en interne les « Plans B » est mise à jour à chaque début de saison avec l'aide précieuse du chargé de mission Tourisme et Loisirs durables du Parc, Basile Dubois, accompagné cette année d'un stagiaire Stéphane De Almeida. Ce document recense l'ensemble des alternatives à proposer aux visiteurs lorsque le massif est interdit d'accès.

Il permet ainsi aux gardes de réorienter au mieux les usagers malgré la fermeture du massif et l'impossibilité de randonnée, cela de manière plus positive que la simple évocation de la fermeture du massif. La frustration des visiteurs est souvent réduite par la perspective d'une autre activité d'intérêt et le message de sensibilisation sur les risques incendie et l'explication de la réglementation et du code couleur s'en trouvent ainsi beaucoup mieux reçus par les visiteurs.

A noter, un nouveau format et une nouvelle organisation de ces « Plans B » a été testée cette année. Le document a également été fourni aux offices de tourisme du territoire afin d'être complété au besoin et utilisé par ces derniers.

En fin de saison un bilan a été réalisé avec les agents et transmis au chargé de mission Tourisme et Loisirs durable afin d'améliorer encore le document pour 2026.



Visuel de la couverture et du sommaire de nos fiches plan B testées en 2025



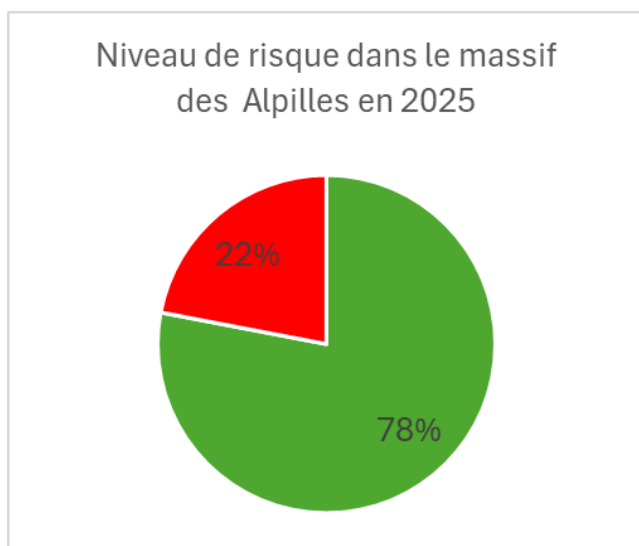
## PARTIE 2

### *Bilan qualitatif et quantitatif du dispositif pour la saison 2024 et propositions d'améliorations*

## 1. Bilan global de la fréquentation sur l'ensemble des sites

### 1.1 Evolution des périodes de risque

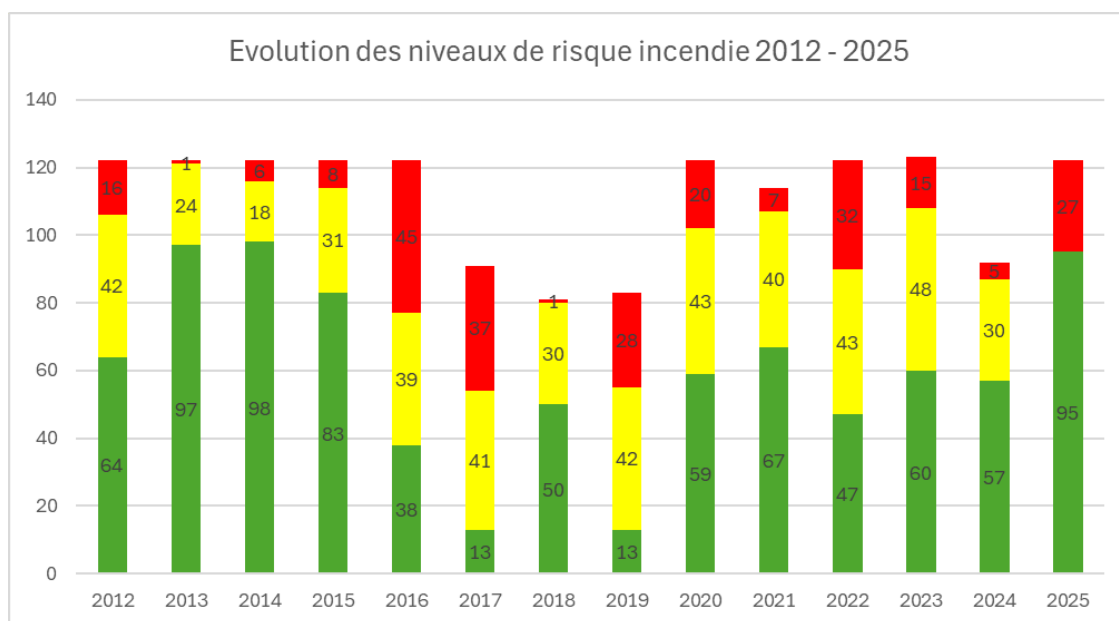
Avec un printemps assez pluvieux, la saison estivale 2025 démarrait de manière assez similaire à l'année passée, la végétation abondante et verdoyante semblait éloigner l'arrivée des jours de fermeture de massif mais les températures caniculaires de la fin juin en ont décidé autrement, nous apportant assez tôt dans la saison la première journée de fermeture.



Tant au plan national que sur le territoire, les températures caniculaires, la sur-sollicitation des acteurs de la DFCI et des conditions venteuses, nous ont amené à un total de 27 journées de fermeture de massif cette saison.

L'été 2025 se classe au 3<sup>e</sup> rang des étés les plus chauds depuis 1900 (+1.9° C) juste derrière les étés 2003 (+2.7 °C) et 2022 (+2.3 °C). La saison a surtout été marquée par 2 vagues de chaleur fin juin et au mois d'août (du 6 au 13 août). (selon le bilan

Météo France Été 2025).



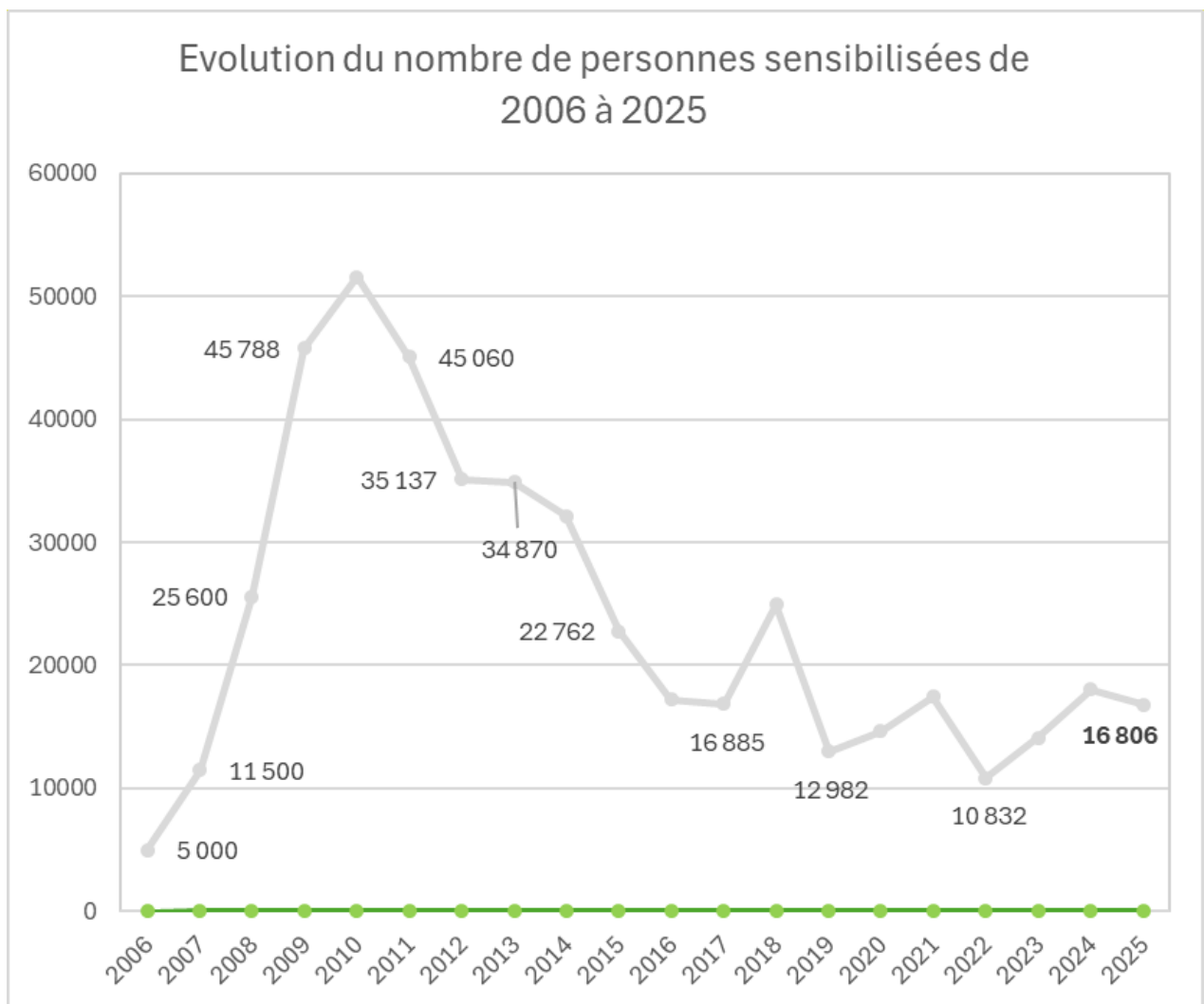
L'été 2025 est le 5<sup>ème</sup> été connaissant le plus grand nombre de journées de fermeture du massif depuis 2012. Le premier jour de fermeture est arrivé assez tôt dans la saison, le 27 juin et au total, il y a eu 27 jours de fermeture du massif.

## 1.2 Evolution de la fréquentation

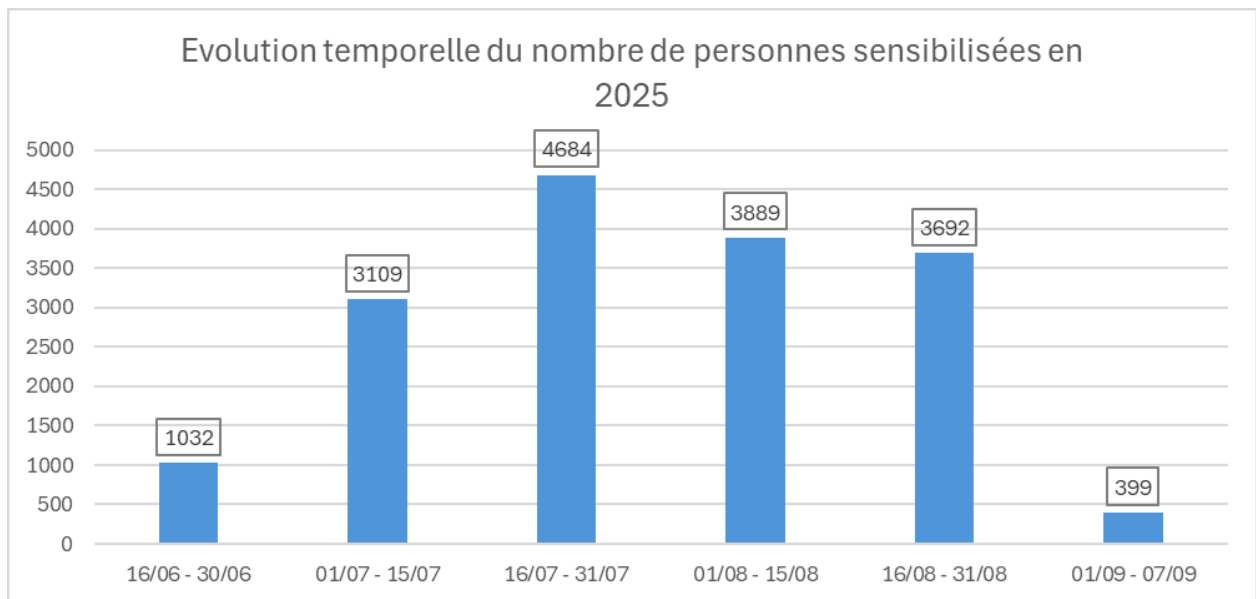
Le graphique suivant met en parallèle l'évolution du nombre de personnes sensibilisées depuis la mise en place de la démarche APSIF / GRF.

Au cours de l'été 2025 les agents de la GRF des Alpilles ont sensibilisé **16 806 personnes dont 7 188 personnes rencontrées en période de risque rouge** (6 059 personnes si l'on exclut les 1 129 personnes sensibilisées en risque rouge au sein de la zapef des Moulins).

Malgré un nombre de jours de fermeture du massif proche de 2019 (28 jours) ou 2022 (32 jours), nous assistons à une assez forte fréquentation du territoire, proche des chiffres de 2016 et 2017 qui présentaient pourtant un nombre de jours de fermeture supérieurs encore (45 jours pour 2016 et 37 pour 2017).

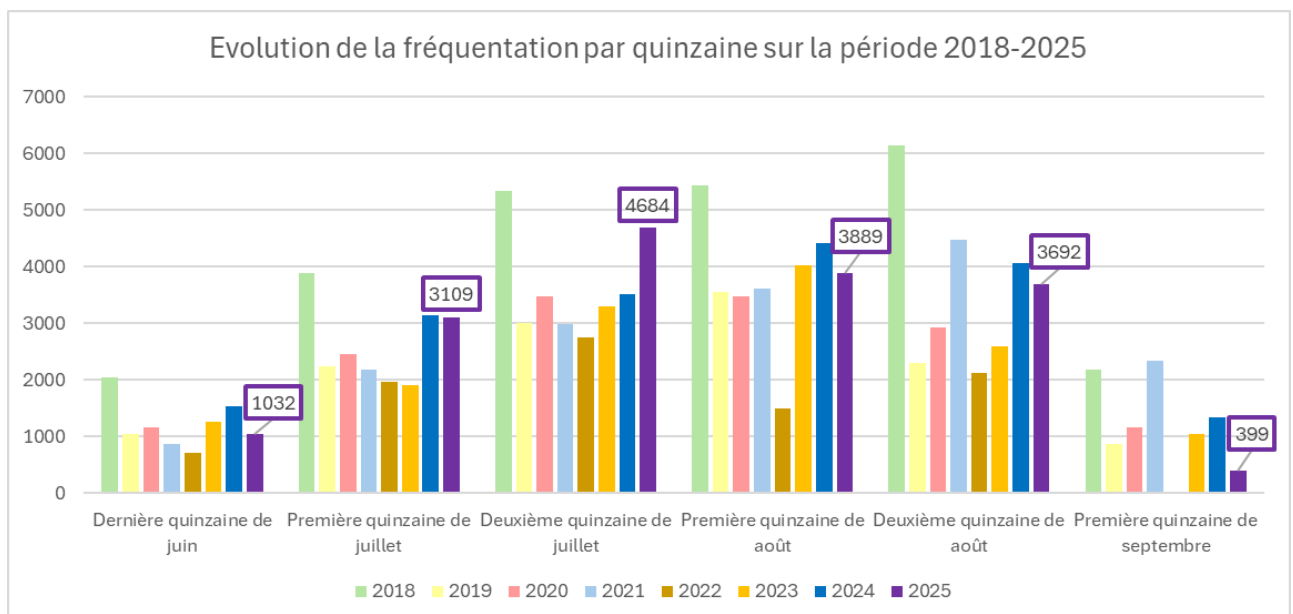


### 1.3 Evolution de la répartition temporelle des personnes sensibilisées



En étudiant l'évolution du nombre de personnes sensibilisées sur la saison 2025, on constate que la fréquentation se concentre sur la deuxième quinzaine de juillet, avec des niveaux assez élevés de fréquentation en août.

Il est à noter que les plus faibles fréquentations enregistrées correspondent aux premières quinzaines des mois de juin et à la première semaine septembre. Ces chiffres sont cependant à nuancer pour juin en raison du temps de formation nécessaire à la mise en place des agents sur cette première quinzaine, en septembre en raison d'un nombre de jours plus faible, ainsi que d'un plus faible nombre d'agents (7 au lieu de 15).



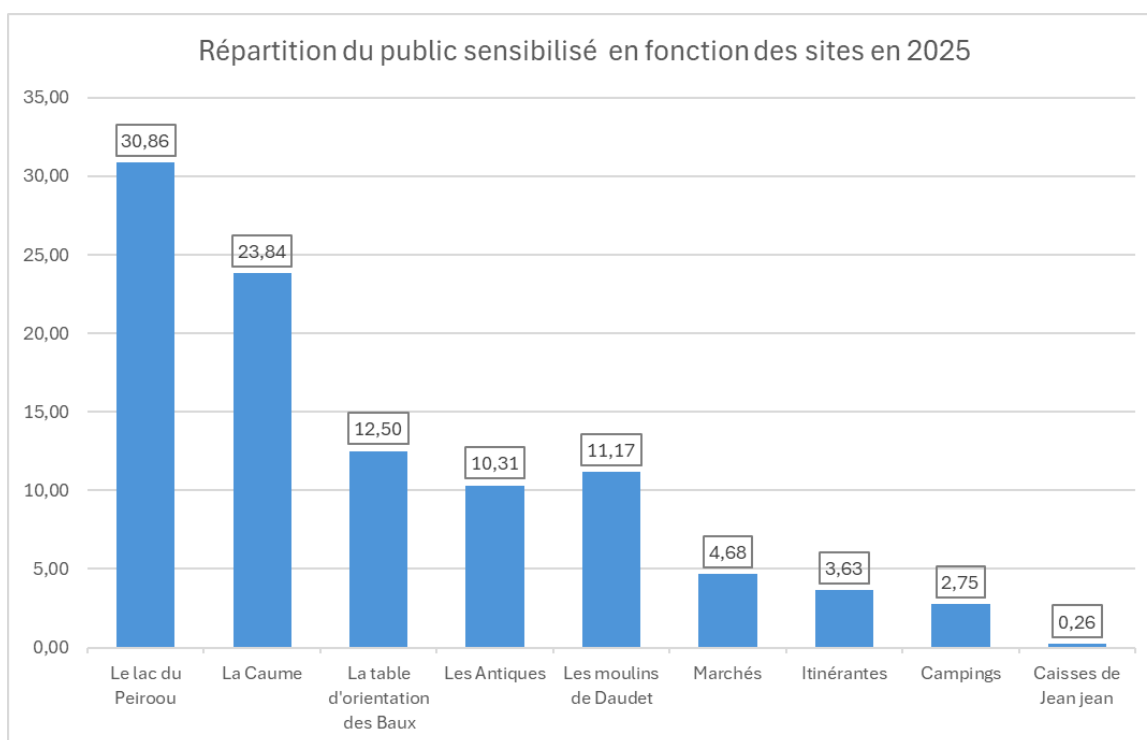
Si l'on regarde l'évolution de la fréquentation depuis 2018, on constate cette année plusieurs faits marquants par rapport aux années antérieures :

- Une fréquentation élevée sur la deuxième quinzaine de juillet, moindre que 2018 mais qui s'en rapproche
- Ralentissement de la fréquentation en croissance depuis 2020 sur la première quinzaine d'août
- Une fréquentation importante sur la deuxième quinzaine du mois d'août, sans retrouver les niveaux de 2018, 2021 et 2024.

#### 1.4 Evolution de la répartition spatiale des personnes sensibilisées

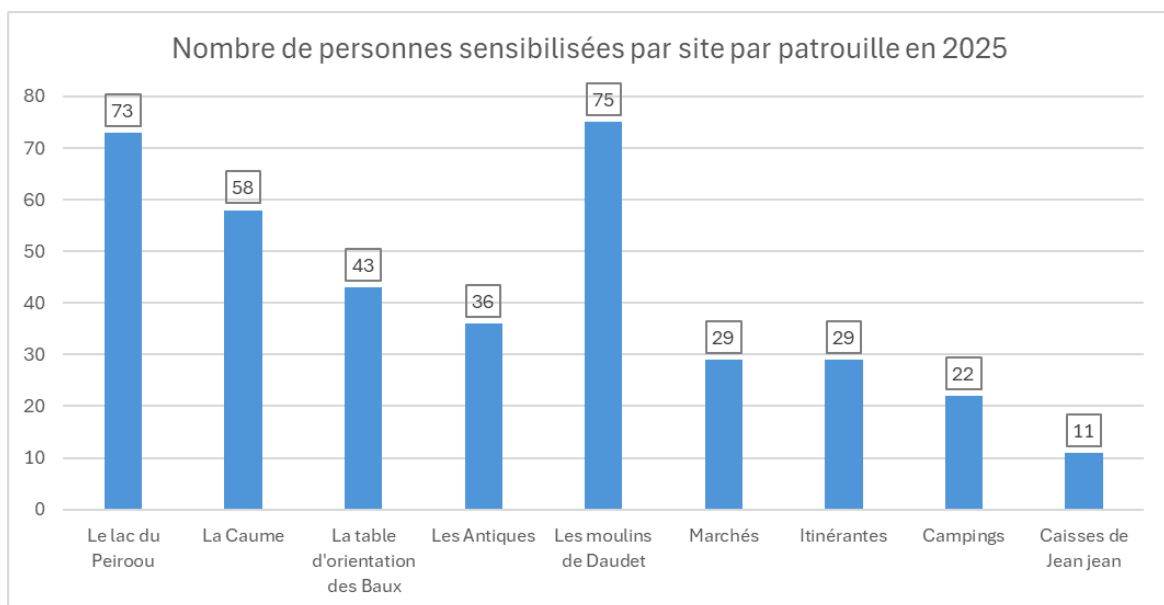
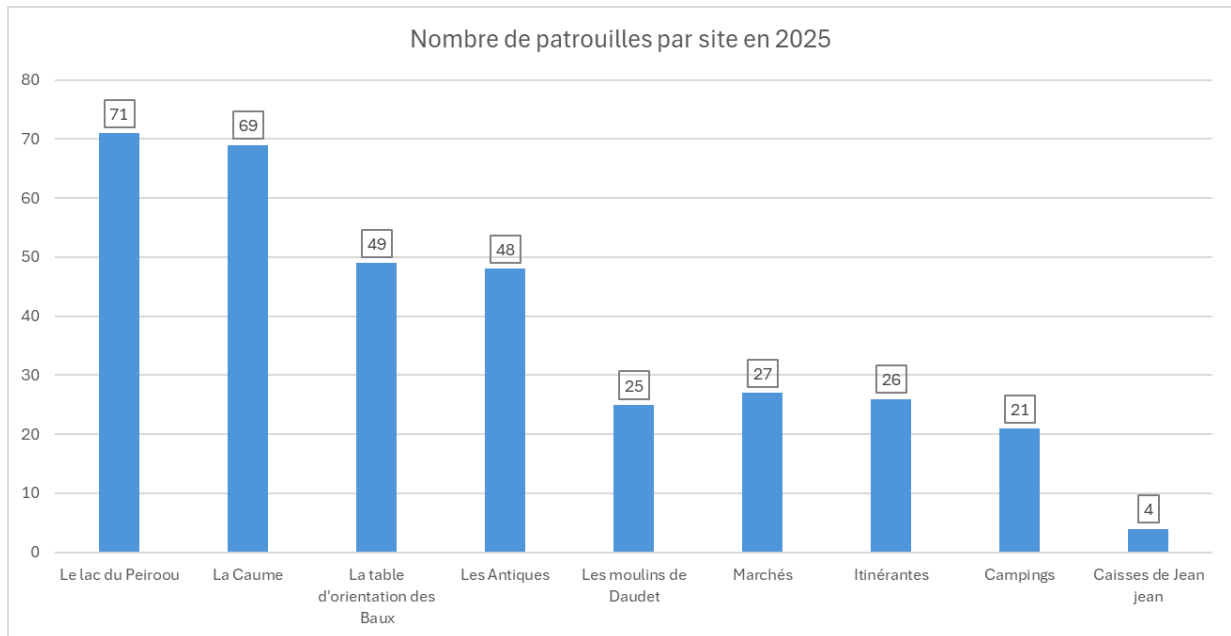
Si l'on tient compte seulement du nombre total de personnes sensibilisées, le lac des Peiroou à Saint-Rémy-de-Provence se démarque des autres sites avec près d'un tiers du public rencontré (31 %) du total du public sensibilisé, suivi du site de la Caume à Saint-Rémy-de-Provence et du site de la table d'orientation des Baux-de-Provence.

Parmi les sites connaissant le moins de public sensibilisé on retrouve les patrouilles itinérantes, les campings et le site des Caisses de Jean-Jean sur la commune de Mouriers.



Ces chiffres sont toutefois à nuancer en raison du nombre de patrouilles sur chacun, par exemple si le lac du Peiroou est le site le plus fréquenté c'est aussi le site le plus patrouillé, avec de plus une plage horaire étendue de 8h à 18h.

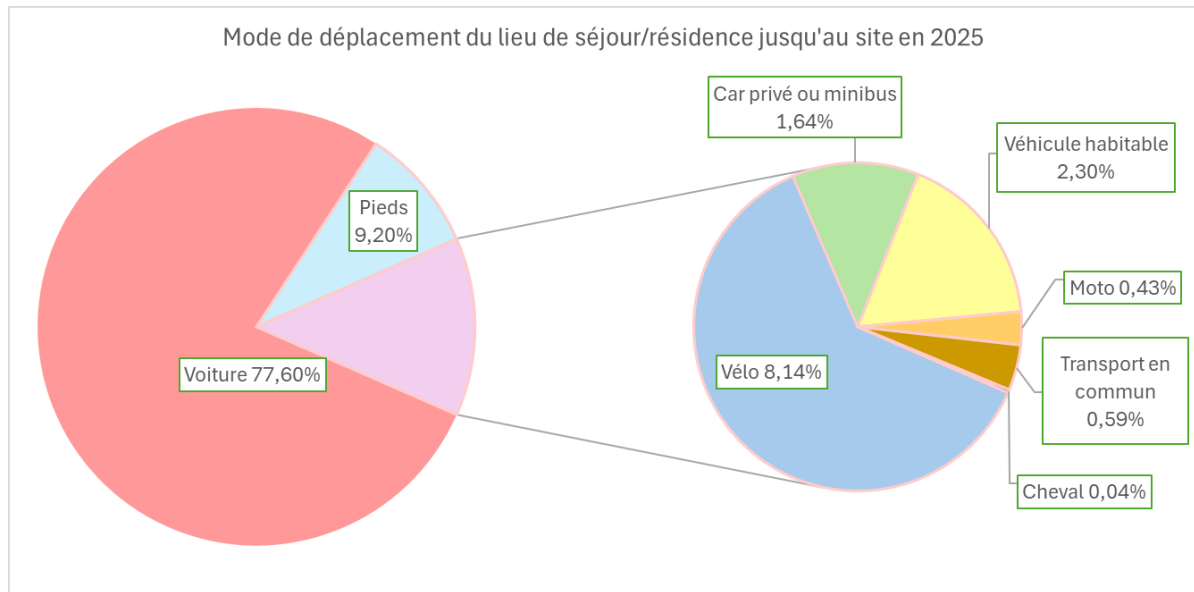
Ainsi si l'on compare cette fois le ratio entre le nombre de personnes sensibilisées par site et le nombre de patrouilles on constate que le site des Moulins de Daudet sur la commune de Fontvieille 9est le site le plus fréquenté, ce qui peut s'expliquer par le grand nombre de journées de fermeture de massif et le report de fréquentation vers la Zone d'Accueil du Public En Forêt (ZAPEF).



### 1.5 Evolution du mode de déplacement jusqu'au site

On constate cette saison que 78 % des personnes sensibilisées se déplacent en voiture pour arriver sur leurs sites de départ dans le massif. Vient ensuite un déplacement à pied, plébiscité par 9% des visiteurs et le déplacement à vélo utilisé par 8% des usagers du massif. Ces deux derniers modes de déplacement impliquant un lieu de vie ou de séjour relativement proche du massif.

Enfin, de manière marginale on retrouve ensuite le déplacement en car privé ou minibus, le déplacement en véhicule habitable, la moto, le transport en commun et le cheval.



### 1.6 Evolution des activités pratiquées sur site

On constate cette saison encore que la très grande majorité des visiteurs sensibilisés (77%) pratiquent une activité pédestre (promenade ou activité de randonnée). Viennent ensuite les activités de randonnée à vélo et de pique-nique représentant respectivement 10 et 9 % des visiteurs rencontrés.

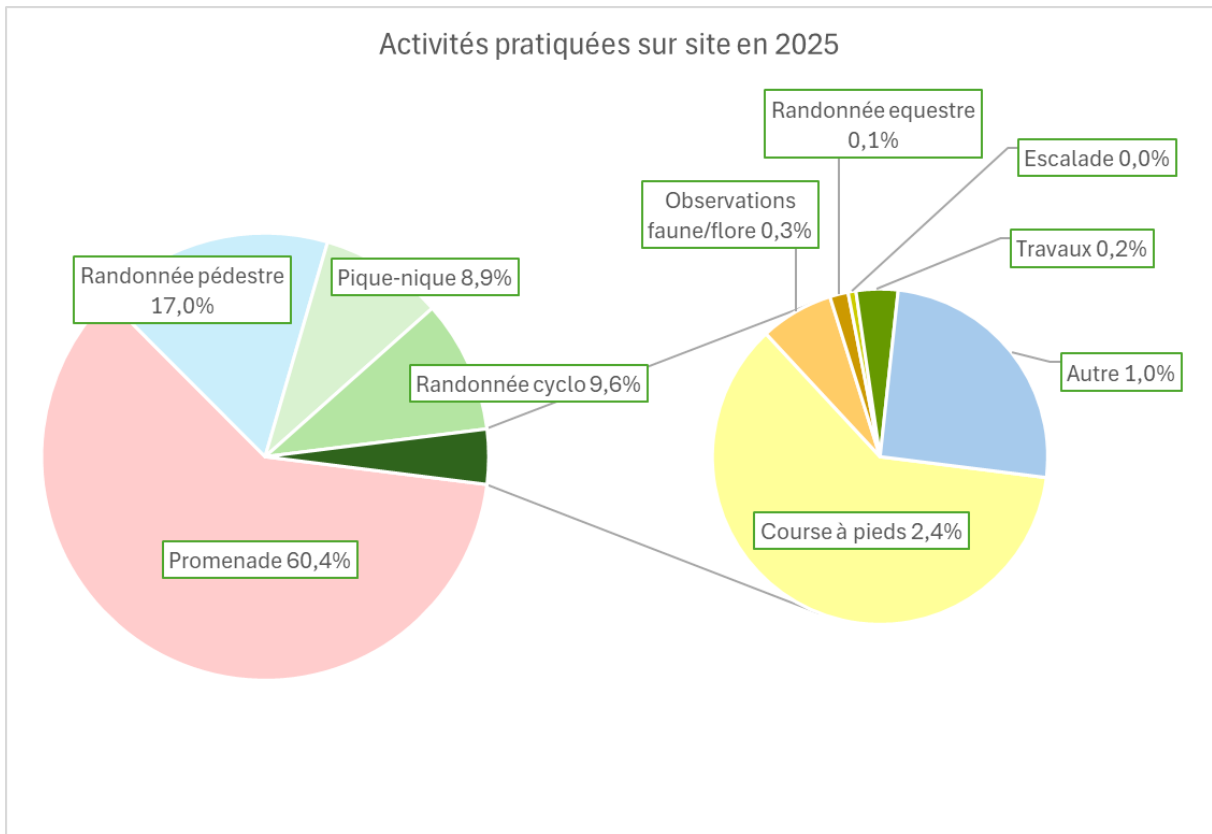
Enfin on retrouve des activités plus marginales (course à pied, observation faune/flore, randonnée à cheval, escalade, travaux).

A noter cette année une petite part des visiteurs avec d'autres activités (1%) qu'il n'est pas habituel de référencer.

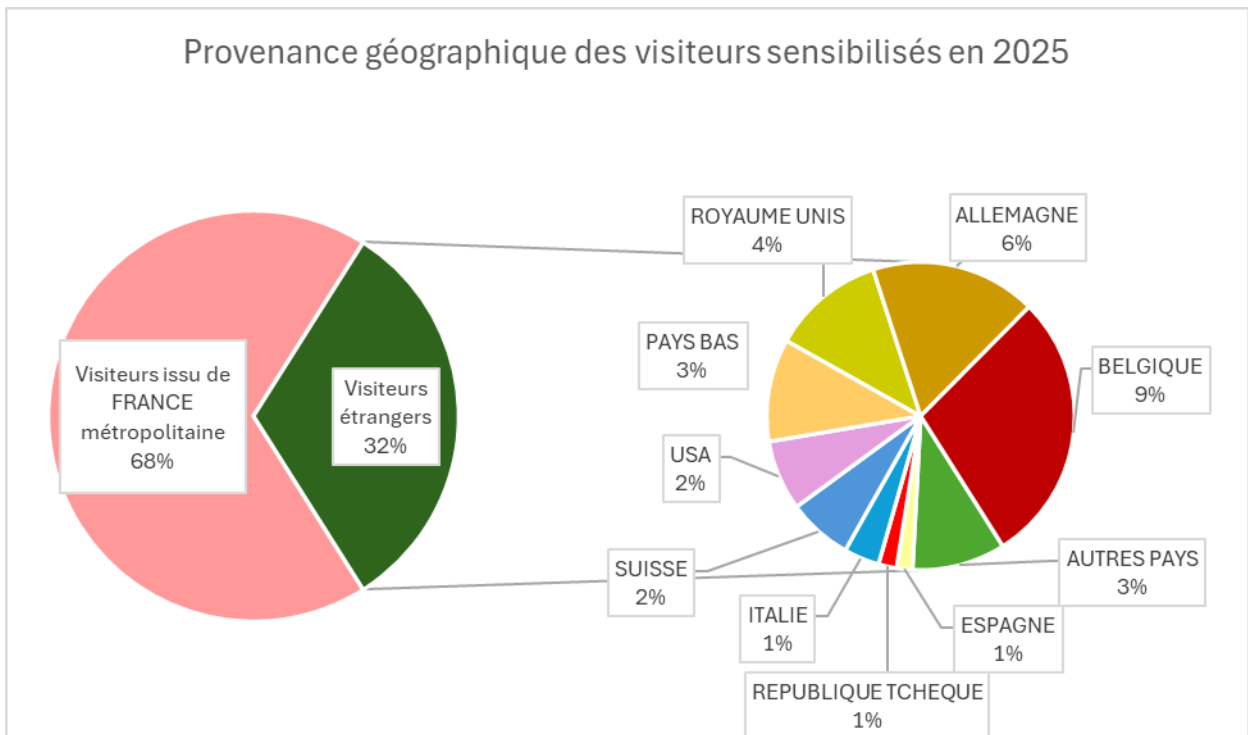
Ainsi si l'activité « Pêche », ou « activité professionnelle », pratiquées par respectivement 40 et 22 visiteurs, sont des catégories d'activités amenées à rentrer dans la liste les activités classiques enregistrées par les agents, d'autres comme la chasse aux pokémons pratiquée par 4 visiteurs est une première.

A noter que l'activité de randonnée à vélo est sans doute sous-évaluée du fait de la difficulté de sensibilisation de ce public, il n'est en effet pas toujours évident pour les gardes de stopper les cyclistes dans leur randonnée pour les sensibiliser.

Ainsi si 1 410 visiteurs ont été sensibilisés alors qu'ils effectuaient l'activité vélo, les gardes ont compté le passage de quelques 2 164 pratiquants au cours de la saison. Si l'on prend 2 164 visiteurs au lieu de 1 410, nous serions plutôt vers une pratique de la randonnée cyclo autour des 14%.



#### 1.7 Evolution de la provenance géographique des visiteurs

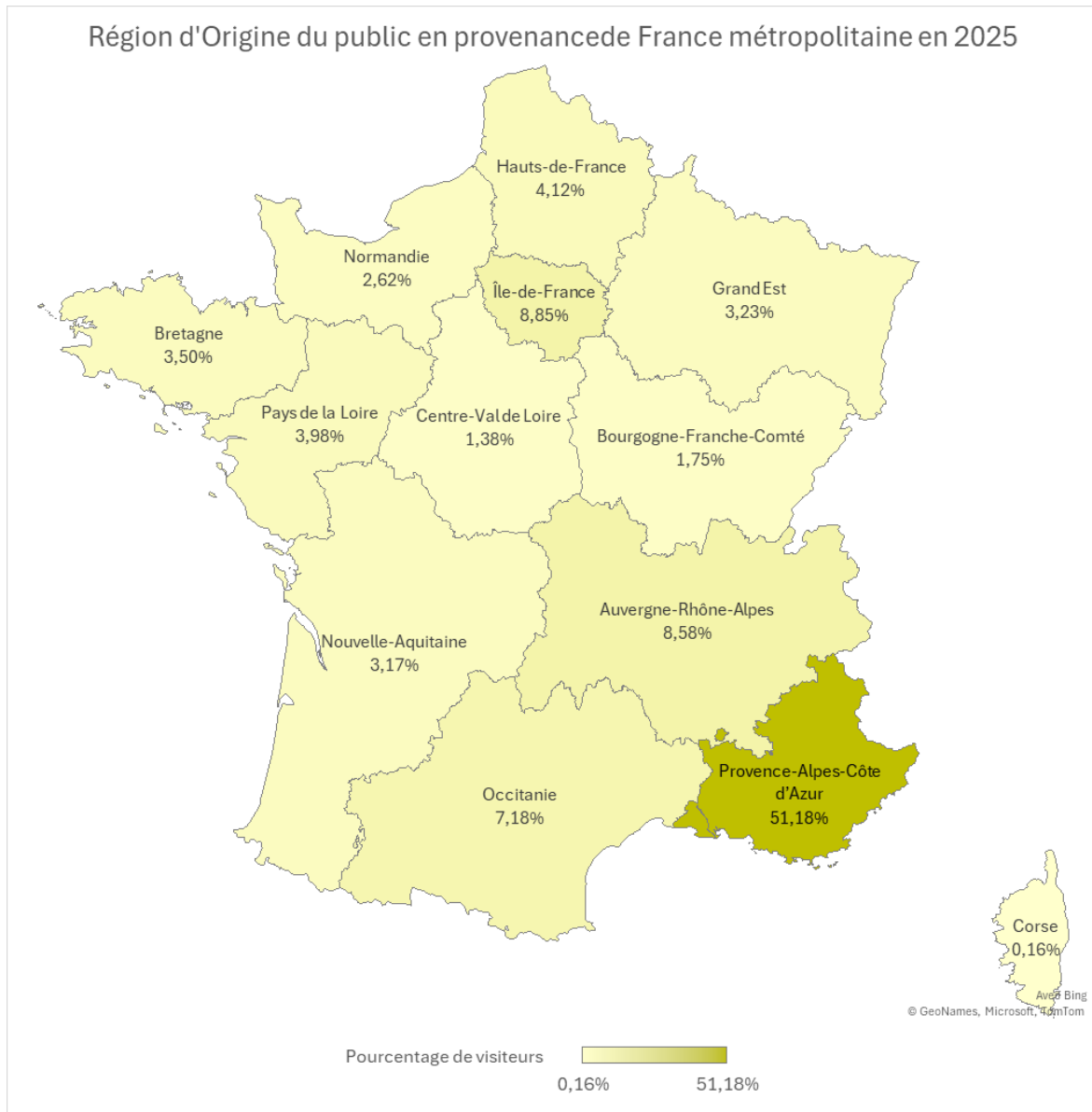


On constate en 2025 que la très grande majorité des personnes sensibilisées sont d'origine française (68 %).

Concernant les visiteurs étrangers, nous avons majoritairement des visiteurs Belges (9%), Allemands (6%), Britanniques (4%) et Néerlandais (3%)

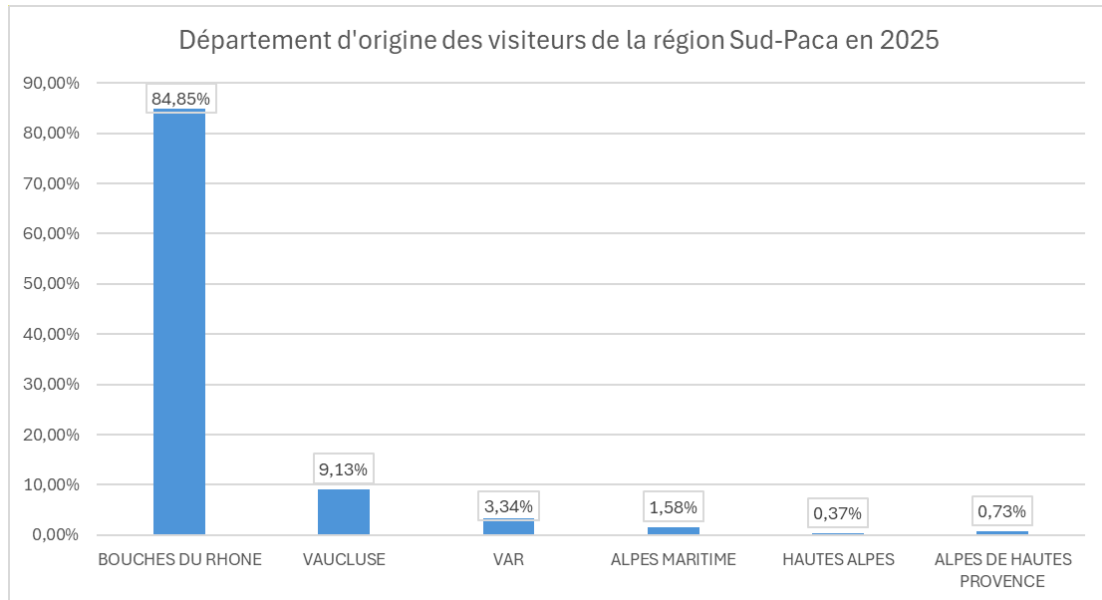
Les autres pays représentés de manière significative sont **les Etats-Unis (2%), la Suisse (2%),** l'Italie, la République Tchèque et l'Espagne (1% chacun).

Enfin 3% des visiteurs représentent 44 pays du monde. Au total, 53 pays des cinq continents sont représentés par les visiteurs du massif des Alpilles.



Si l'on considère uniquement le public en provenance de France les régions les plus représentées sont comme en 2024 :

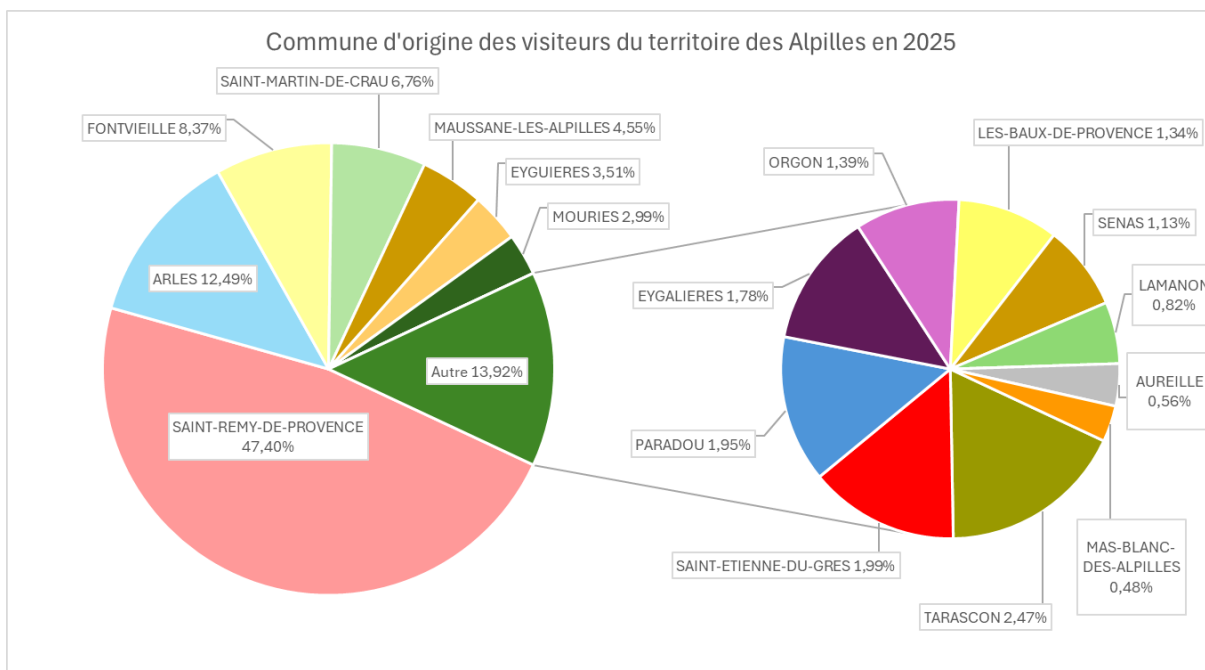
- La région Sud Provence-Alpes-Côte-d 'Azur (51%)
- La région Ile de France (9%)
- La région Auvergne Rhône-Alpes (9%)
- La région Occitanie (7%)



Par ailleurs, au sein de la région Sud Provence-Alpes-Côte-d 'Azur, le département le plus représenté est les Bouches-du-Rhône (85 % du public rencontré) puis le Vaucluse (9 %). Le reste des départements de la région n'étant que très peu représentés dans les provenances des visiteurs.

Au sein des visiteurs bucco-rhodaniens 43% d'entre eux sont des habitants du territoire des Alpilles. Et parmi ces derniers les visiteurs les plus fréquents sur le territoire sont ceux provenant des communes de Saint-Rémy-de-Provence (47%), Arles (12%), Fontvieille (8%), Saint-Martin-de Crau (7%).

On constate de plus qu'au cours de la saison, quel que soit le site des patrouilles, les gardes régionaux forestiers ont sensibilisé des visiteurs venant de l'ensemble des communes du territoire du Parc.

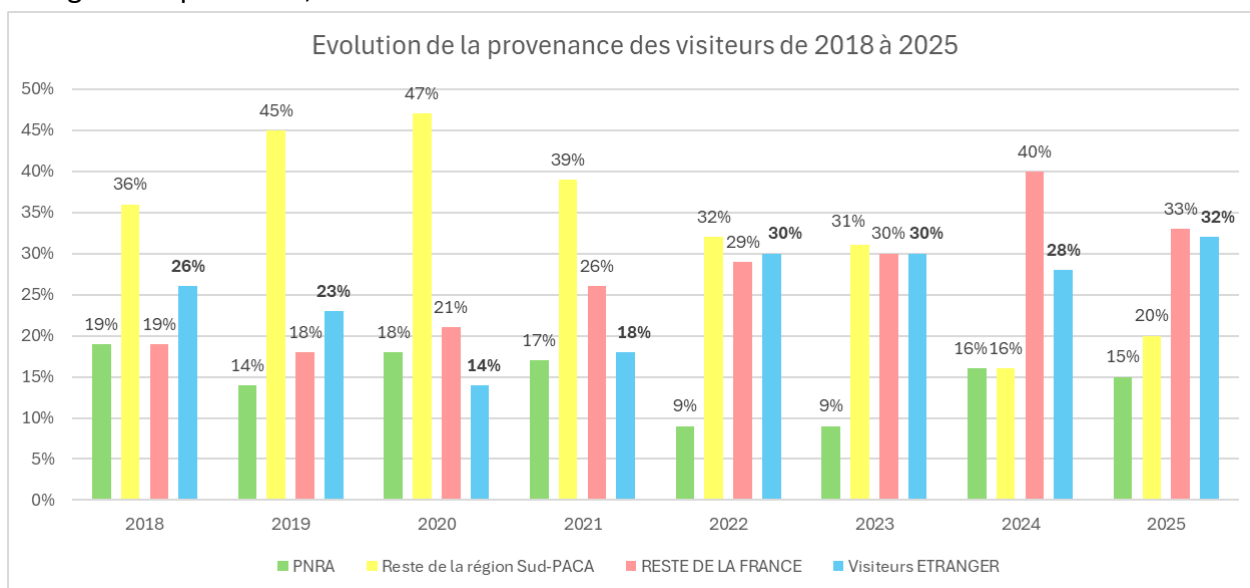


Lorsque l'on compare l'évolution de la fréquentation de 2025 aux dernières années on constate que la part de visiteurs issus du territoire des Alpilles cette saison reste stable par rapport à 2024 avec des niveaux équivalents aux années 2018 à 2021.

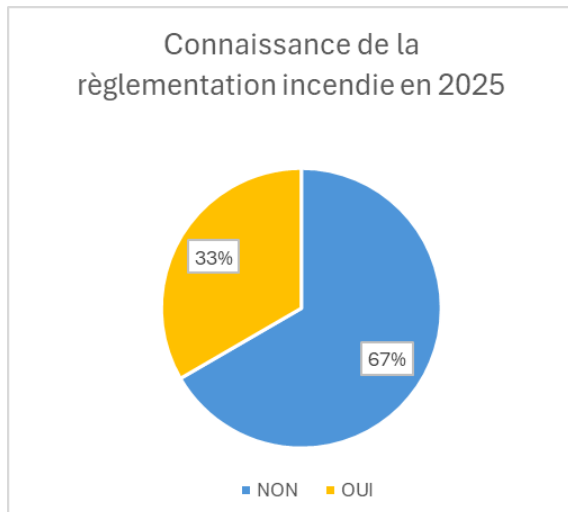
La part des visiteurs issus du reste de la région Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur elle est remontée par rapport à l'année passée mais reste à un niveau très bas.

Les visiteurs provenant du reste de la France sont bien représentés cette année, atteignant le second plus haut niveau depuis 2018.

Enfin, la part de visiteurs étrangers est en hausse cette année, avec son plus haut niveau enregistré depuis 2018, 32%.

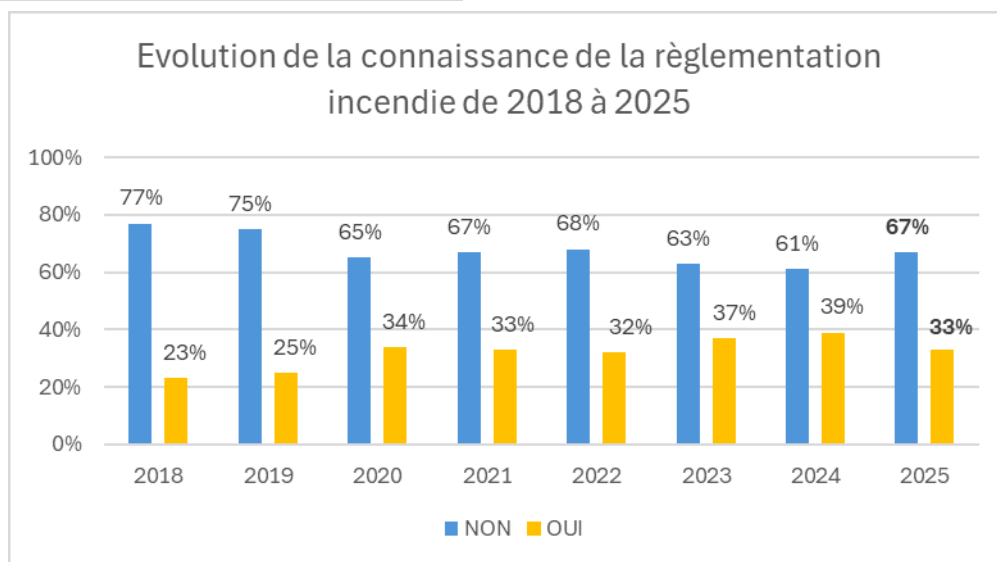


### 1.8 Evolution de la connaissance de la réglementation en vigueur

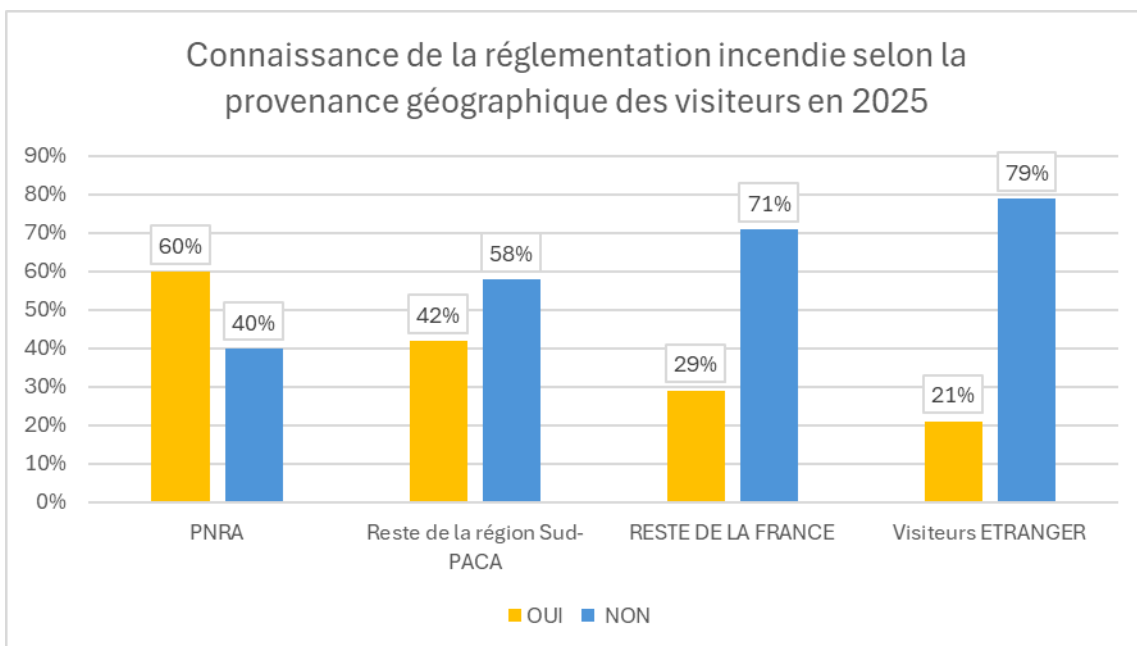


En moyenne, au cours de la saison 2025, 33% des personnes sensibilisées connaissaient la réglementation en vigueur.

Si on compare aux années précédentes, on constate une baisse de la connaissance de la réglementation incendie cette année avec 33 %.



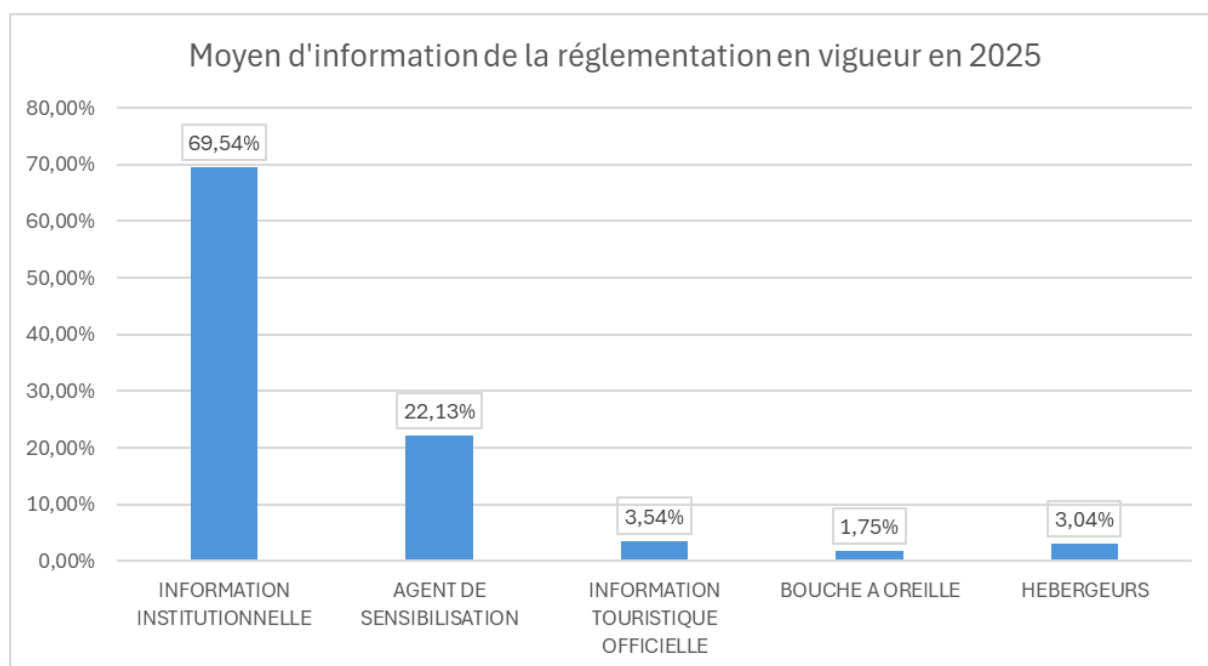
Toutefois nous tenons à nuancer cette connaissance de la réglementation incendie. En effet, sur la saison **1297** personnes avec une bonne connaissance de la réglementation incendie ont quand même été rencontrées par les agents en période de fermeture du massif dont **126 personnes rencontrées en massif**, 8 personnes annonçant même avec aplomb aux agents connaître la règle mais ne pas en tenir compte volontairement.



Si l'on regarde cette fois du côté de la provenance des visiteurs, on constate que les visiteurs issus du territoire ont une assez bonne connaissance de la réglementation incendie (60 %), cette connaissance est en dessous de la moyenne pour les visiteurs du reste de la région Sud-Paca (42 %).

Enfin la connaissance de la réglementation est assez basse sur les visiteurs issus du reste de la France (29 %) et l'étranger (21 %).

Autre donnée précieuse collectée par les agents de la GRF, celle concernant l'outil utilisé pour prendre connaissance de la réglementation en vigueur



Sur l'ensemble de la saison 2025, le moyen d'information de la réglementation incendie le plus utilisé est l'information institutionnelle assurée par le site internet de la préfecture, le serveur téléphonique, la presse, la radio... avec 70 %.

Figure ensuite la présence des agents de sensibilisation sur le terrain (Apsif, GRF, CCFF et leur affichage sur site) avec 22%.

A noter que parmi les retours du public quelques personnes ont mentionné avoir été sensibilisées par la Garde montée, ainsi que nos collègues GRF du Luberon.

Puis de façon plus minoritaire on retrouve l'information touristique officielle (office de tourisme ou bureau d'information touristique), le bouche-à-oreille (amis, réseaux sociaux, site de rando...), et les hébergeurs touristiques (marqués Parc, gîte, hôtel, camping).

### *1.9 Infractions et non-respect des préconisations en vigueur sur site*

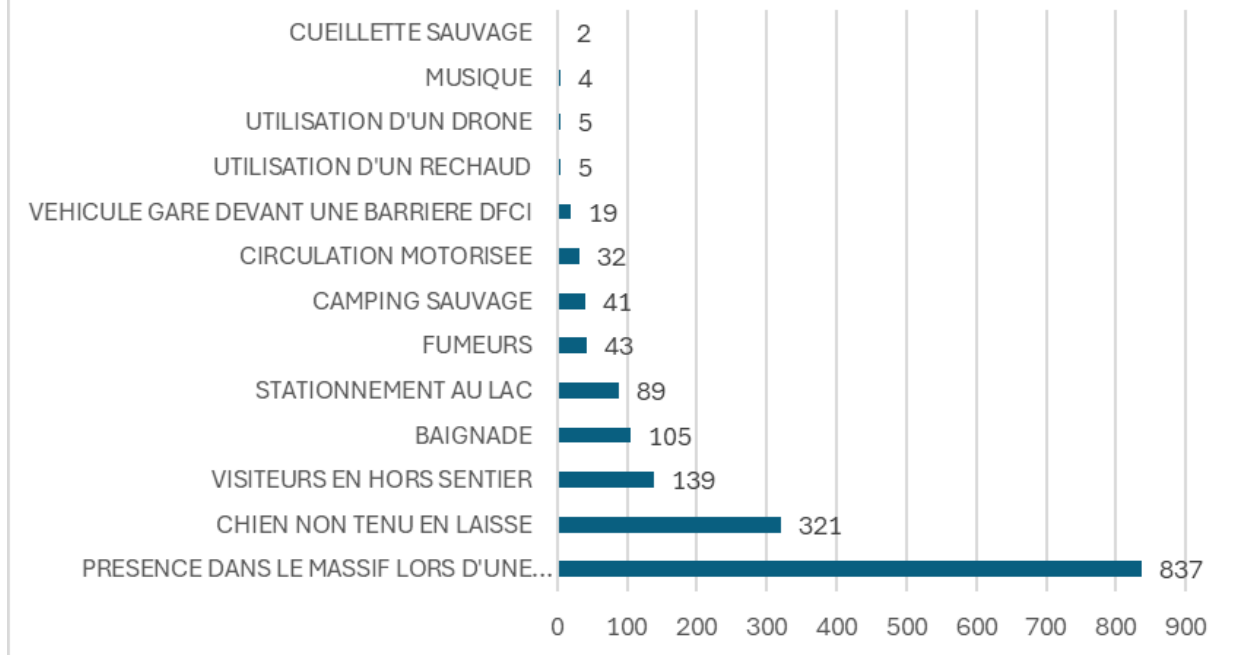
Les agents de la garde régionale forestière sont des agents de sensibilisation, ils n'ont à ce titre aucun pouvoir de police, ni aucune mission de police. Toutefois par leur présence sur le terrain, ils sont souvent amenés à constater des infractions ou non-respect des préconisations sur site.

Cette année nous avons ajouté à nos fiches de fréquentation un volet infractions ou non-respect des préconisations permettant aux agents de recenser plus facilement l'ensemble des mauvais comportements sur leurs sites de patrouille.

Au cours de la saison c'est ainsi 1642 infractions ou non-respect des préconisations qui ont été enregistrés par les agents.

Lors de chaque infractions ou non-respect des préconisations les agents dans le cadre de leur sensibilisation du public ont soit réussi à faire stopper le mauvais comportement dans les cas les plus simples (chiens non tenus en laisse, réchaud, fumeurs), soit relayé l'information en vue de leur transmission aux autorités compétentes lors d'infractions plus délicates (circulation motorisée) ou lorsque les personnes sensibilisées ne mettaient pas fin aux mauvais comportement par elles-mêmes, ou avaient un comportement agressif.

## Infractions et non respect des préconisations en 2025



La principale infraction ou non-respect des préconisations sur site est la présence de visiteurs dans le massif lors d'une journée de fermeture de ce dernier (837 personnes) (soit environ 31 personnes dans le massif par jour de fermeture).

Suivi des chiens non tenus en laisse (321), le hors sentier (139 personnes), la baignade sur des sites où cette dernière est interdite, en particulier sur les sites du Lac du Peiroou (97 personnes) et du Lac de Lavau (8 personnes) ou encore du stationnement de véhicule au Lac du Peiroou malgré l'arrêté municipal et le sens interdit.

On retrouve ensuite 43 fumeurs dans le massif, 41 personnes pratiquant le bivouac dont 33 sur le site de l'APPB de la Caume, et de la circulation motorisée en espace naturel de toute nature (quad, trottinettes électriques, motocross) avec 32 personnes.

On constate enfin dans une moindre mesure encore cinq infractions ou non-respect des préconisations, que sont le stationnement devant barrière DFCI (19 véhicules stationnés), l'utilisation d'un réchaud (5 personnes), 5 visiteurs utilisant un drone, 4 avec une forte ambiance sonore et 2 effectuant une cueillette sauvage.

## 2. Bilan de fréquentation par site de patrouille

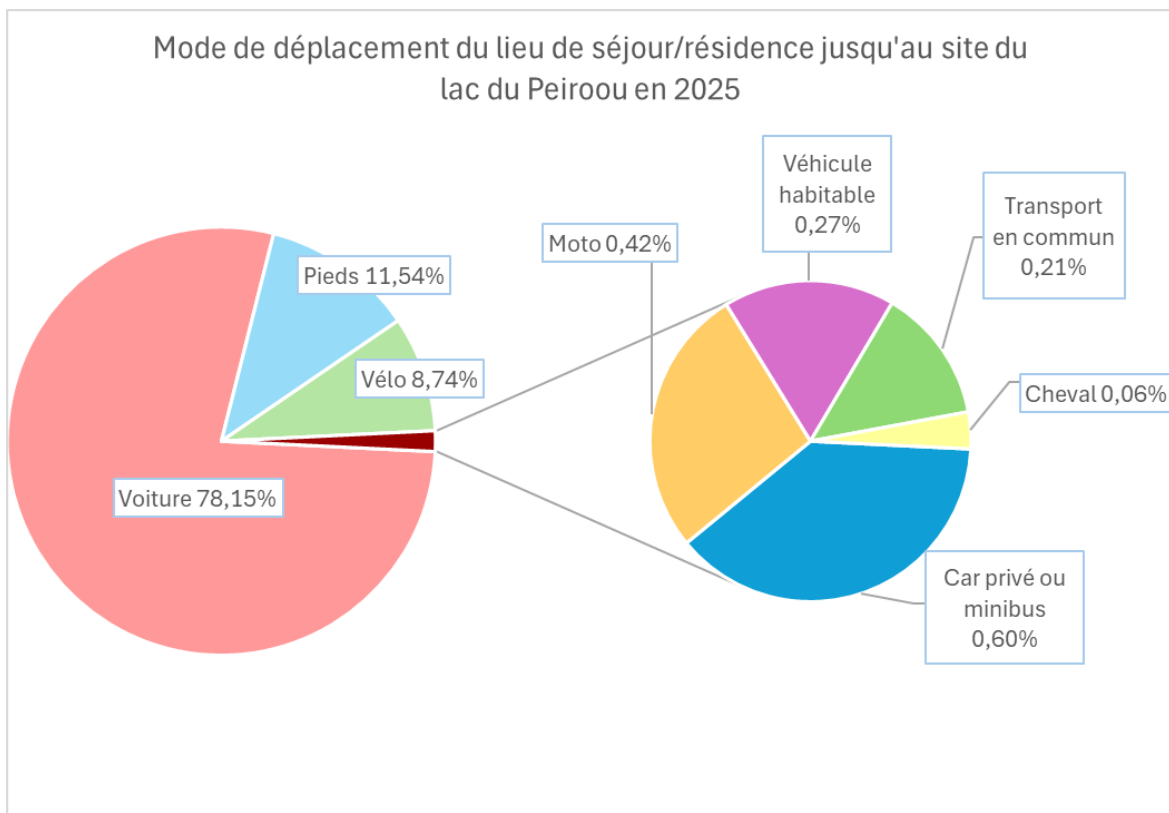
### 2.1 *Le lac de Peiroou (Saint-Rémy-de-Provence)*

#### 2.1.1 *Connaissance de la réglementation*



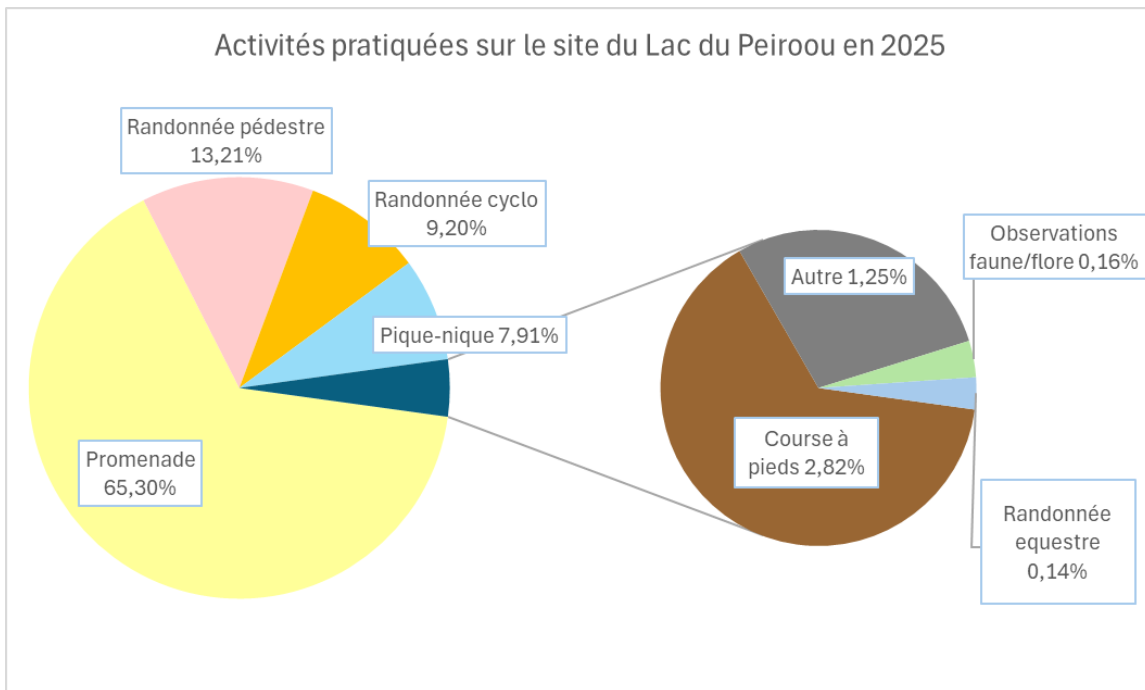
La part de visiteurs connaissant la réglementation incendie sur le site du Lac du Peiroou est de 34% , ce chiffre est très légèrement supérieur à la moyenne enregistrée sur l'ensemble du territoire.

#### 2.1.2 *Mode de déplacement*



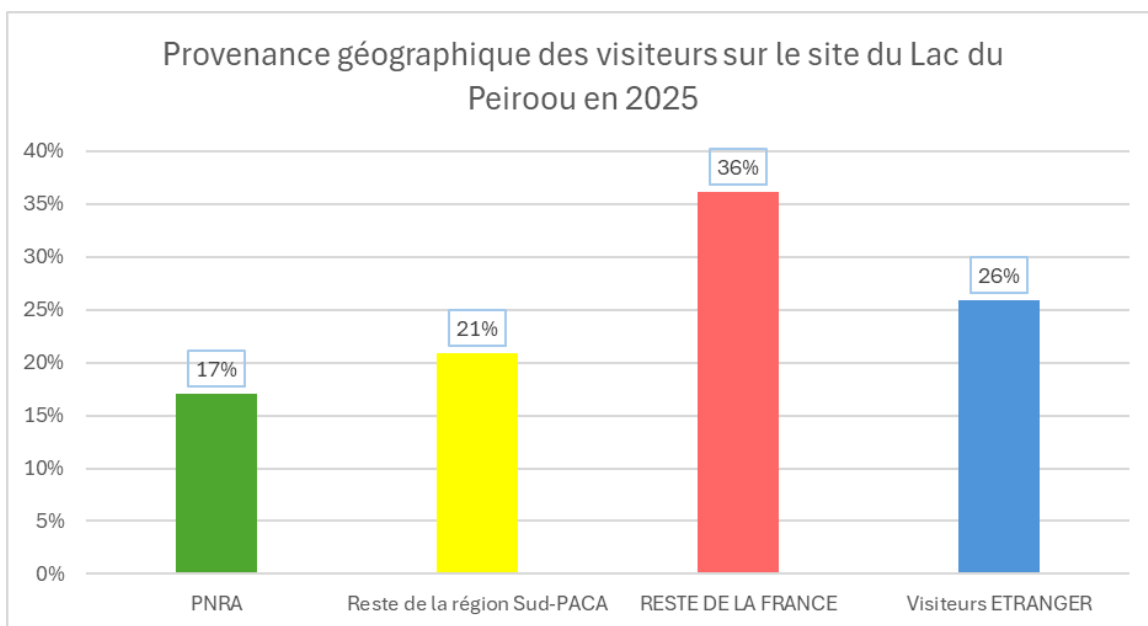
Les visiteurs de Lac du Peiroou viennent essentiellement en voiture, puis à pied ou à vélo et de façon très marginale à cheval, moto, transport en commun, car privé ou véhicule habitable.

### 2.1.3 Activité sur site



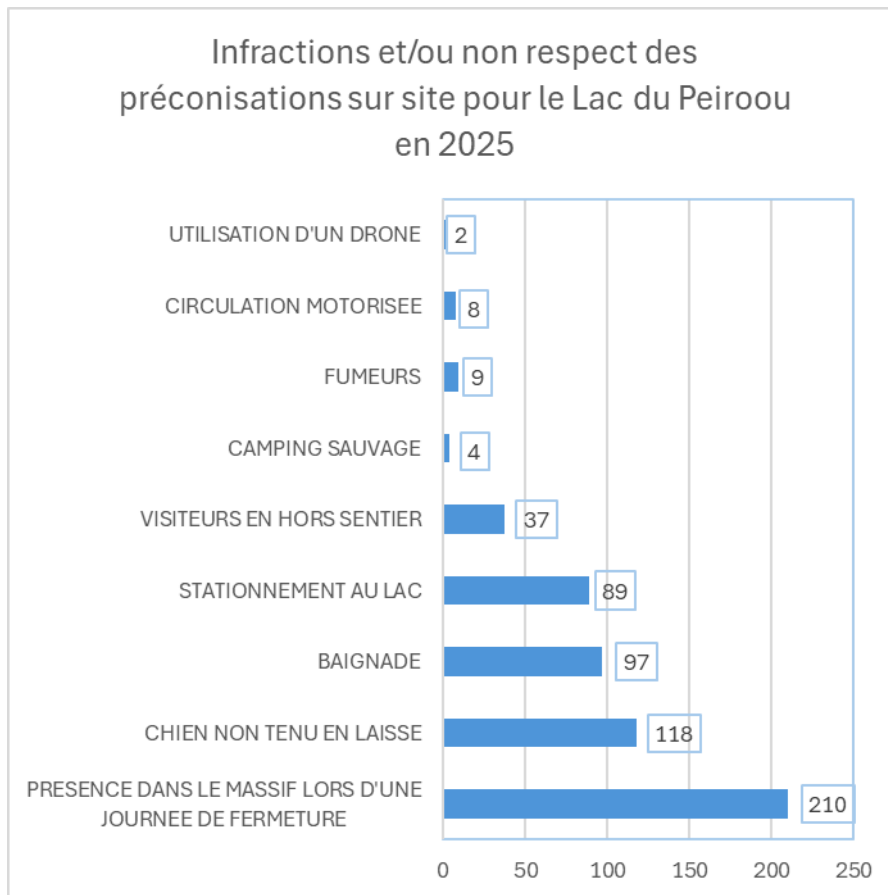
L'activité principale du public sur le site du Lac du Peiroou est une activité pédestre (promenade ou randonnée) avec une prédominance de l'activité de promenade. On retrouve en troisième position la randonnée à vélo plébiscité par de nombreux visiteurs.

### 2.1.4 Provenance géographique des visiteurs



Les visiteurs du Lac du Peiroou en 2025 sont principalement les visiteurs venant du reste de la France et les visiteurs étrangers avec respectivement 36 % et 26 % des usagers. On retrouve ensuite les visiteurs issus de la région Sud-Paca (usagers en provenance du reste de la région 21 %, et 17 % des visiteurs issus du territoire).

### 2.1.5 Infractions



Sur le lac du Peiroou en 2025, la principale infraction enregistrée par les gardes est la présence de visiteurs dans le massif lors d'une journée de fermeture. Figure ensuite la problématique des chiens non tenus en laisse puis la baignade, ceci malgré les panneaux d'interdiction sur site et malgré le rappel systématique de l'interdiction par les agents.

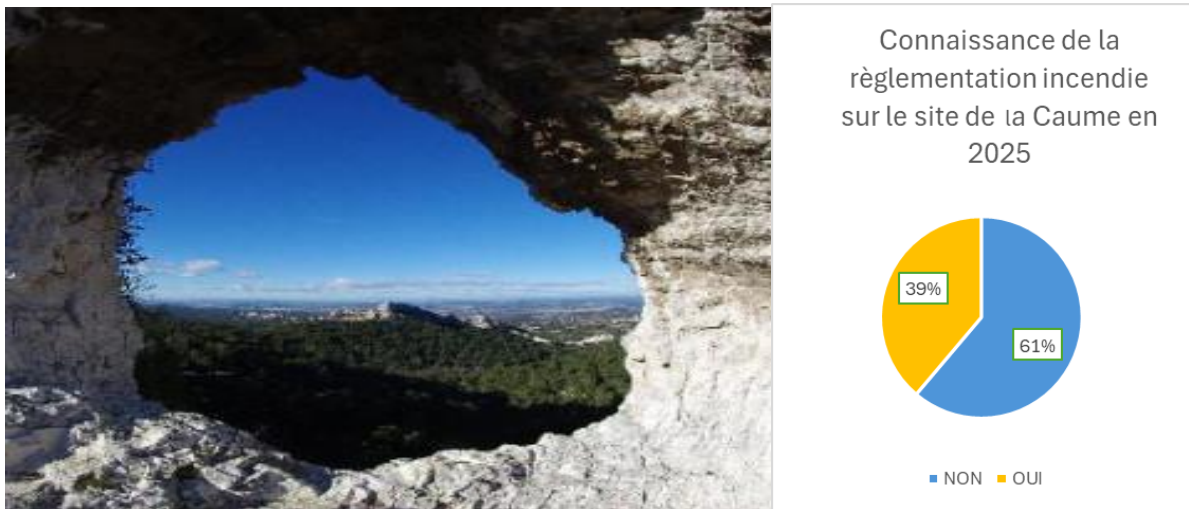
On note également le stationnement de véhicules sans autorisation sur le parking du lac, cela malgré les panneaux « sens interdit » mis sur le chemin par les services de la commune ainsi que le rappel systématique de l'interdiction de stationner par les agents.

A noter pour cette dernière infraction que la Police municipale de Saint-Rémy-de-Provence ainsi que la Gendarmerie passent régulièrement au cours de la saison et sont particulièrement réactifs lors de l'appel de nos agents.

Dans une moindre mesure nous retrouvons des visiteurs en hors sentier, des visiteurs en train de fumer, de la circulation motorisée (trottinettes électriques et motos), du camping sauvage, ou l'utilisation de drone.

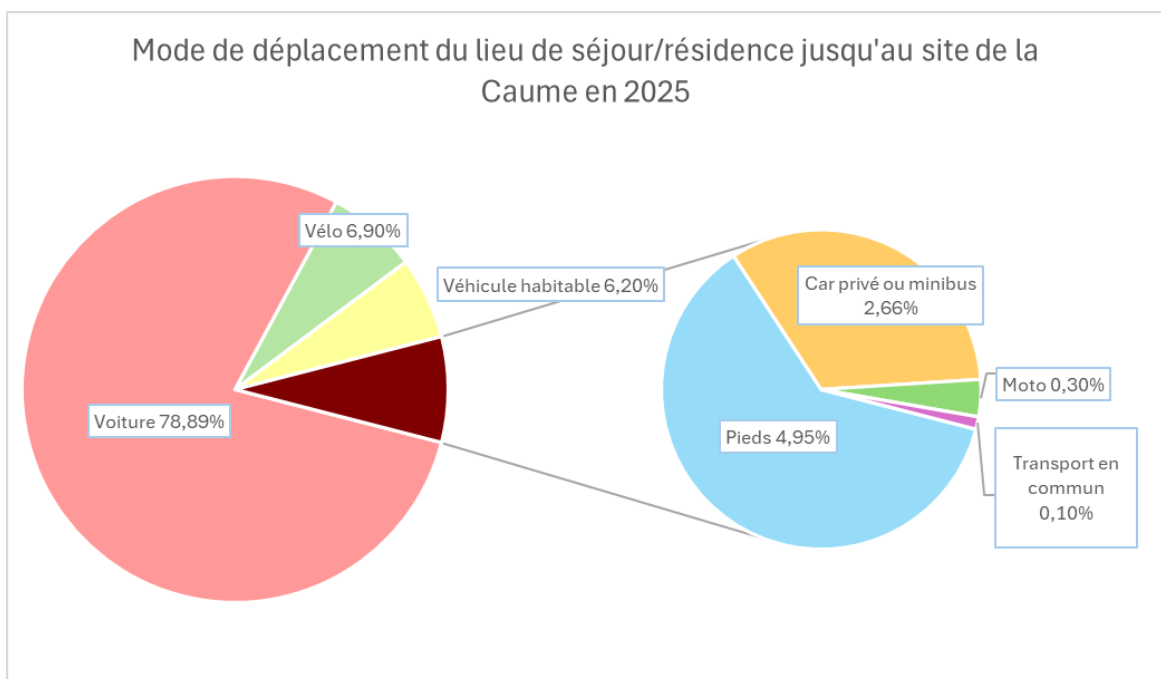
## 2.2 La Caume (Saint-Rémy-de-Provence)

### 2.2.1 Connaissance de la réglementation



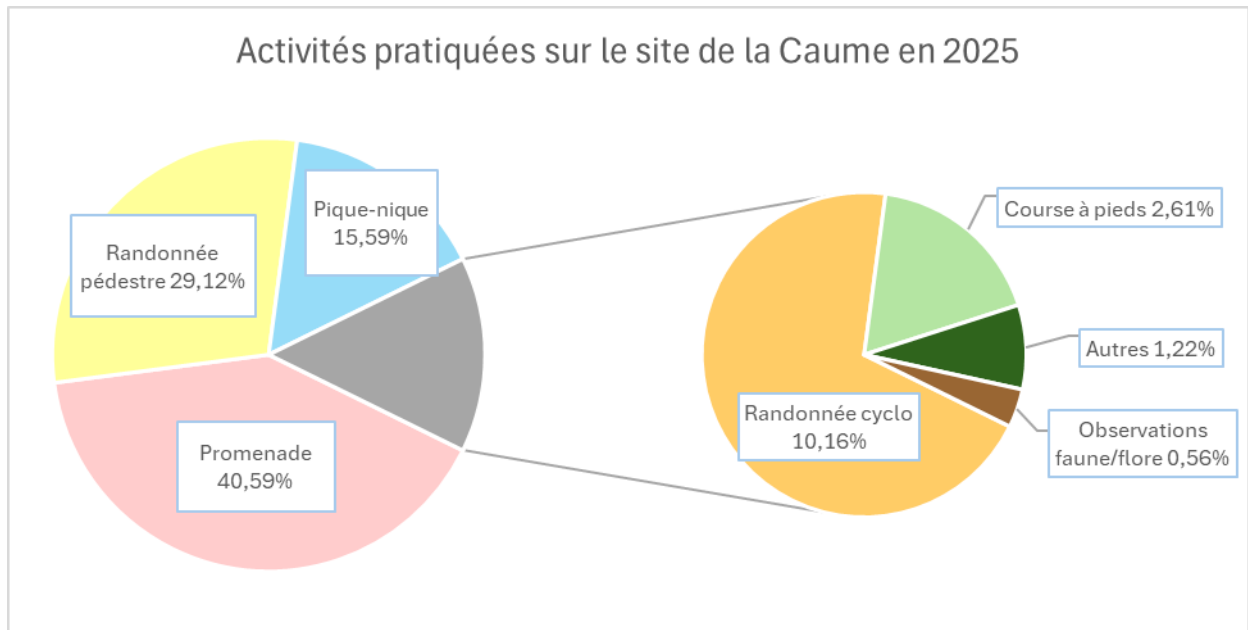
La part de visiteurs connaissant la réglementation incendie au niveau du site de la Caume est de 39 % , ce chiffre est supérieur à la moyenne enregistrée sur l'ensemble du territoire.

### 2.2.2 Mode de déplacement



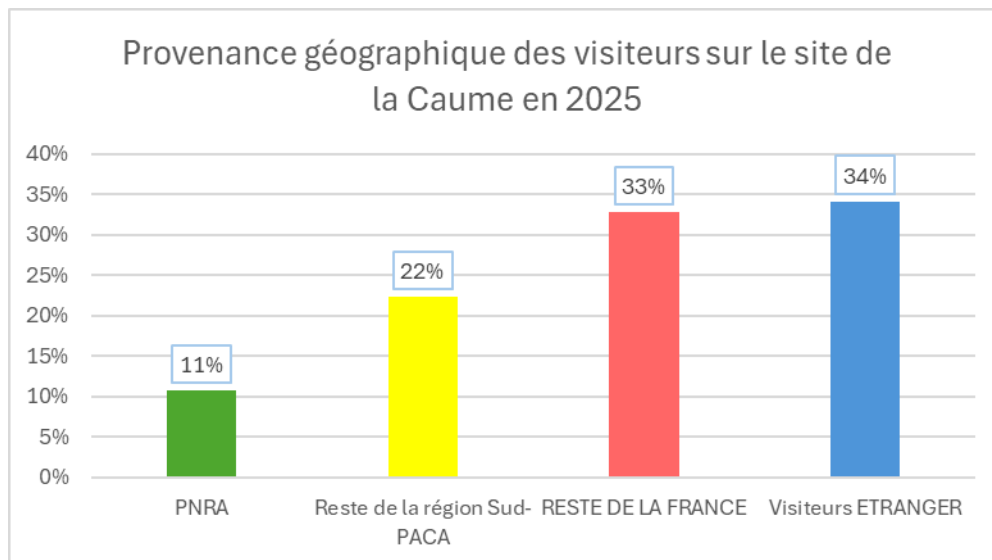
Les visiteurs de la Caume viennent essentiellement en voiture, puis à vélo, talonnés de près par les véhicules habitables (le parking de la Caume étant connu des utilisateurs de ces véhicules habitables), puis de façon plus marginale, à pied (en remontant le Vallon de Saint Clerg principalement), le car privé, la moto ou le transport en commun.

### 2.2.3 Activité sur site



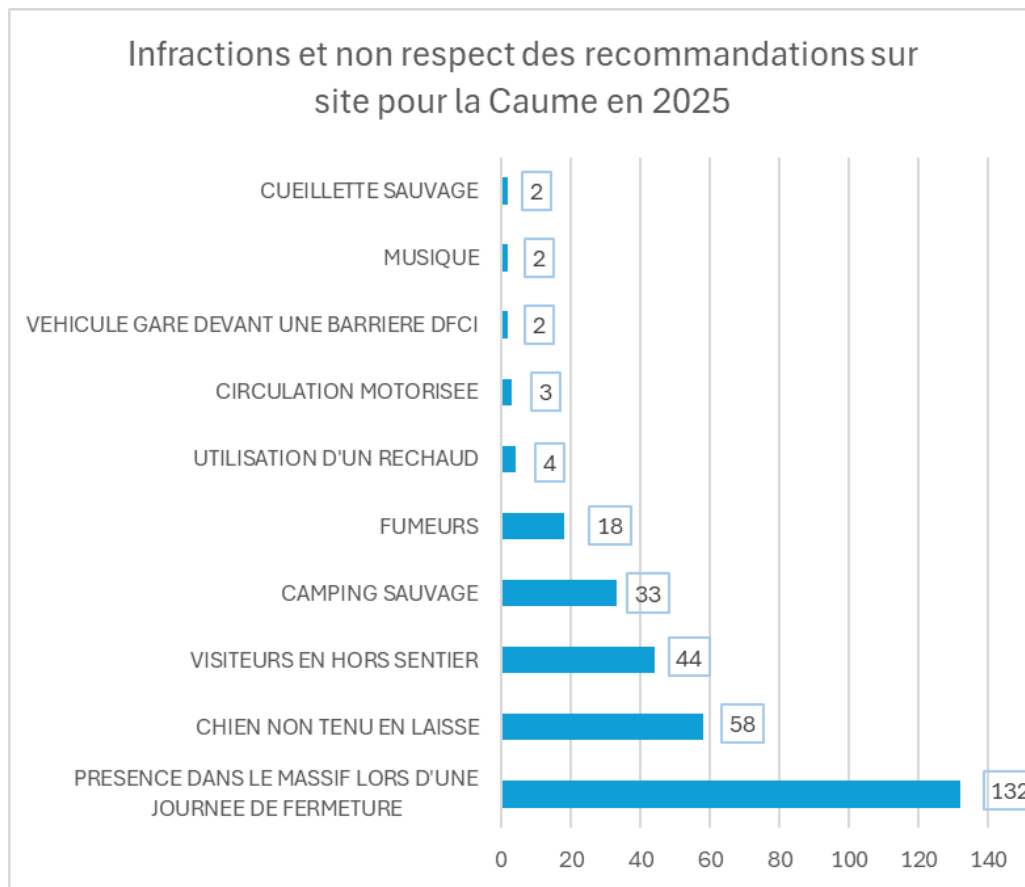
L'activité principale du public sur le site de la Caume est une activité pédestre (promenade ou randonnée) avec une prédominance de la promenade. On retrouve en troisième position le pique-nique plébiscité par de nombreux visiteurs en raison des nombreuses tables de pique-nique sur site.

### 2.2.4 Provenance géographique des visiteurs



Les visiteurs de la Caume en 2025 sont principalement des visiteurs venant du reste de la France et les visiteurs étrangers avec respectivement 33 % et 34 % des usagers. On retrouve ensuite les visiteurs issus de la région Sud-Paca (des visiteurs issus du territoire 11 % et des usagers en provenance du reste de la région 22 %).

### 2.2.5 Infractions ou non-respect des préconisations sur site



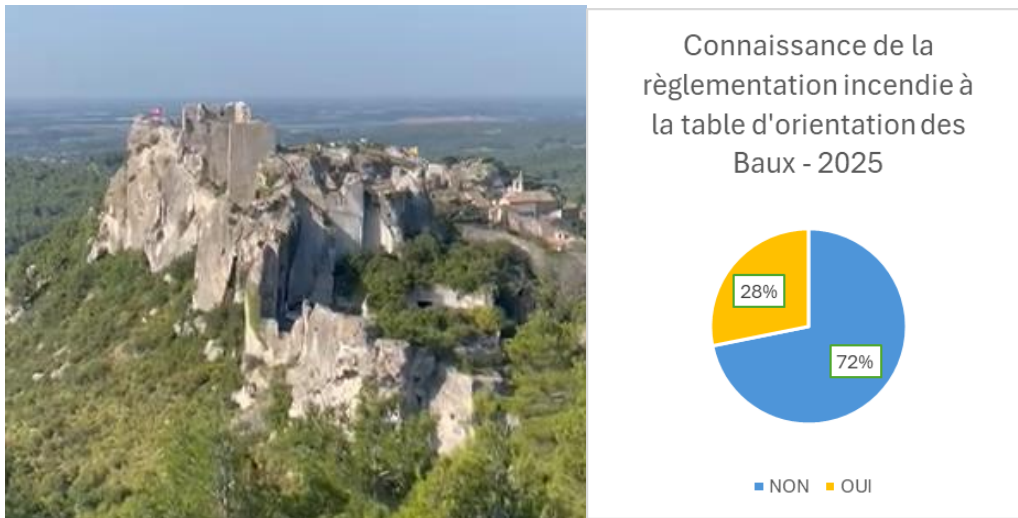
Sur le site de la Caume en 2025, les principales infractions ou non-respect des préconisations concernent la présence de visiteurs en massif lors de journées de fermeture de ce dernier ainsi que la présence de chiens non tenus en laisse.

On retrouve ensuite la problématique des visiteurs hors sentier, le camping sauvage au sein de l'APPB, et les visiteurs en train de fumer.

De façon plus marginale nous retrouvons l'utilisation de réchaud que nous pouvons mettre en lien avec le nombre important de véhicules habitables régulièrement stationnés sur le parking, de la circulation motorisée (trottinette et moto), des véhicules stationnés devant une barrière DFCI, des visiteurs écoutant la musique avec un niveau sonore important et de la cueillette sauvage.

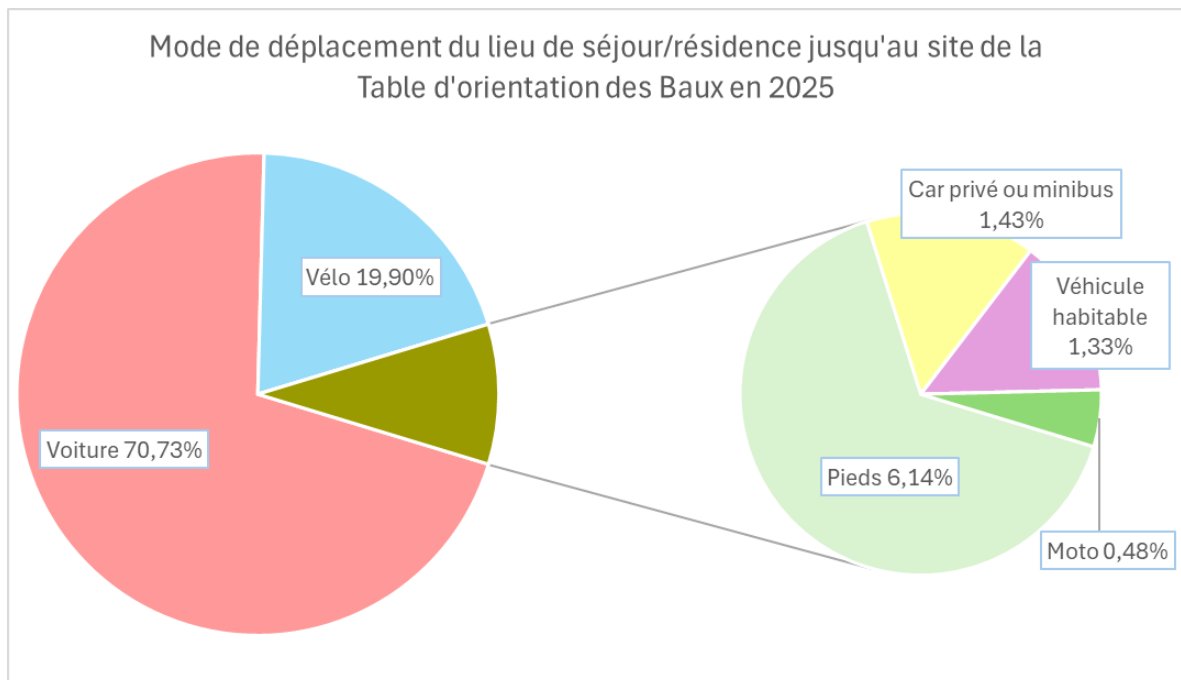
## 2.3 La table d'orientation (Les Baux-de-Provence)

### 2.3.1 Connaissance de la réglementation



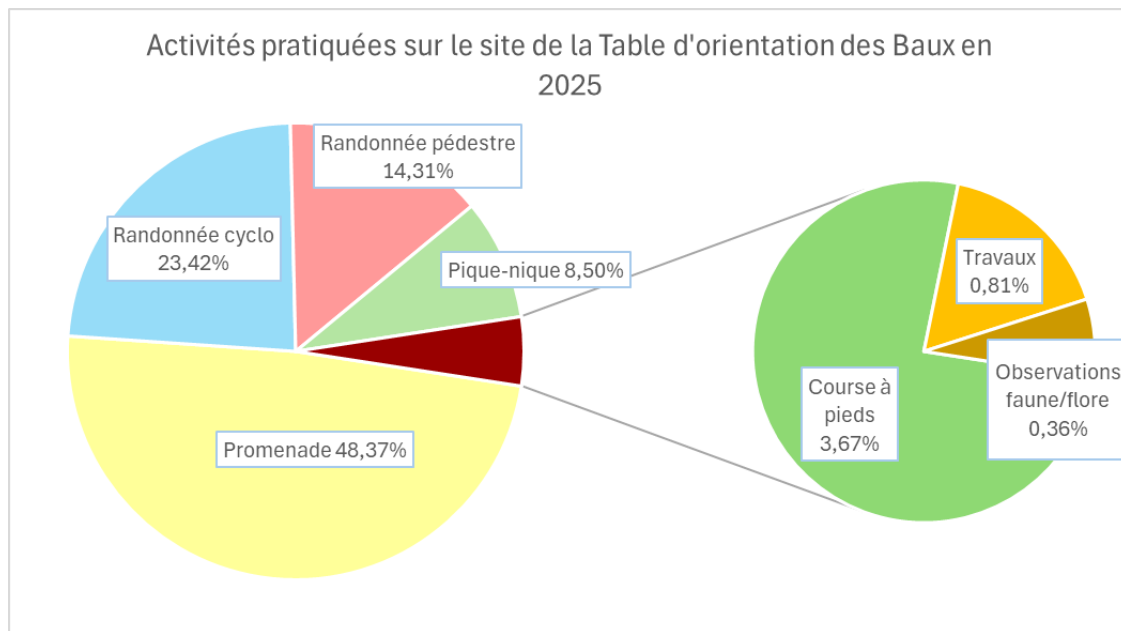
La part de visiteurs connaissant la réglementation incendie sur le site de la Table d'Orientation des Baux-de-Provence est de 28 % , ce chiffre est inférieur à la moyenne enregistrée sur l'ensemble du territoire.

### 2.3.2 Mode de déplacement



Les visiteurs de la Table d'orientation des Baux viennent essentiellement en voiture, puis à vélo ou à pied et de façon plus marginale, en car privé, à moto ou en véhicule habitable.

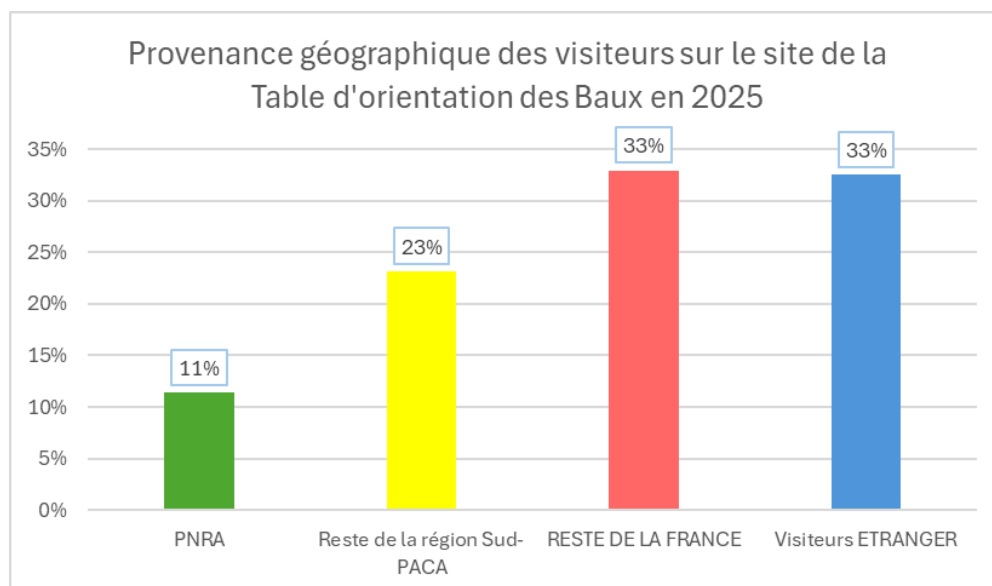
### 2.3.3 Activité sur site



L'activité principale du public sur le site de la Table d'orientation des Baux est une activité pédestre (promenade ou randonnée) avec une prédominance de la promenade. On retrouve en deuxième la randonnée à vélo, nombreux sont en effet les cyclistes réalisant un petit détour sur leur parcours jusqu'à la Table d'orientation afin de profiter du paysage et reprendre ensuite leur itinéraire.

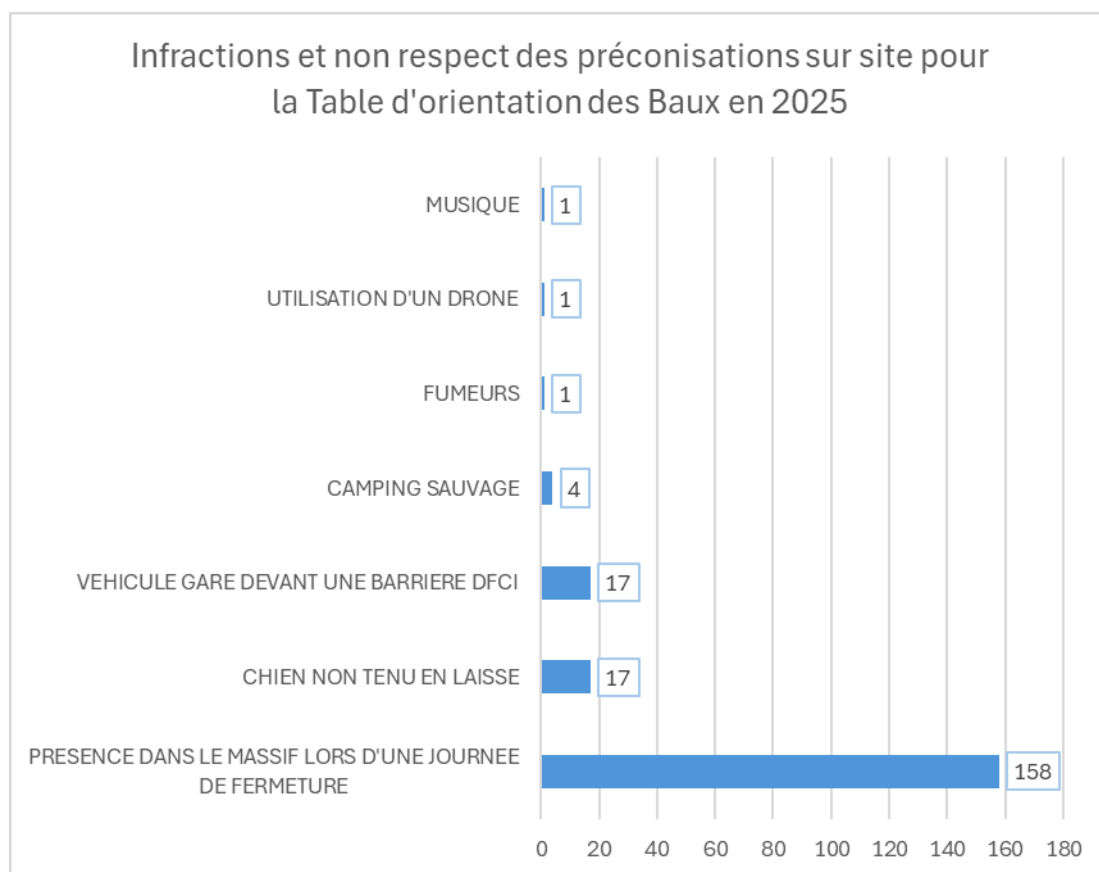
On retrouve ensuite le pique-nique et de manière marginale, les activités de course à pied, l'observation de la faune et de la flore ou encore l'activité de travaux.

### 2.3.4 Provenance



Les visiteurs de la Table d'orientation des Baux en 2025 sont principalement les visiteurs venant du reste de la France et les visiteurs étrangers avec respectivement 33 % des usagers. On retrouve ensuite les visiteurs issus de la région Sud-Paca (usagers en provenance du reste de la région 23 %, et 11 % des visiteurs issus du territoire).

### 2.3.1 Infractions ou non-respect des préconisations sur site



Sur le site de la Table d'orientation des Baux en 2025, les principales infractions ou non-respect des préconisations concernent la présence de visiteurs en massif lors de journées de fermeture de ce dernier.

Ensuite, on retrouve dans de moindre mesure le stationnement de véhicules garés devant une barrière DFCI. Problème récurrent, notamment au Val d'Enfer malgré le passage et la verbalisation régulière des véhicules de la Police municipale et de la Gendarmerie nationale

Enfin, de façon très minoritaire on retrouve du camping sauvage, un visiteur en train de fumer, un visiteur utilisant son drone sans tenir compte des prescriptions d'usage, et un visiteur écoutant la musique avec un volume sonore important.

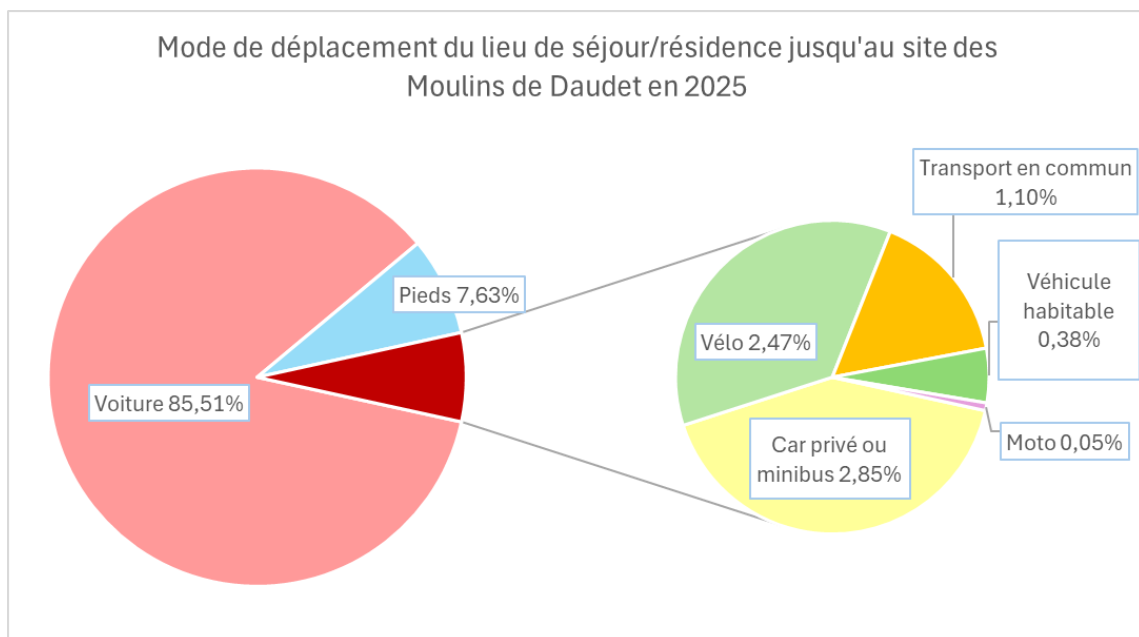
## 2.4 Les Moulins de Daudet (Fontvieille)

### 2.4.1 Connaissance de la réglementation



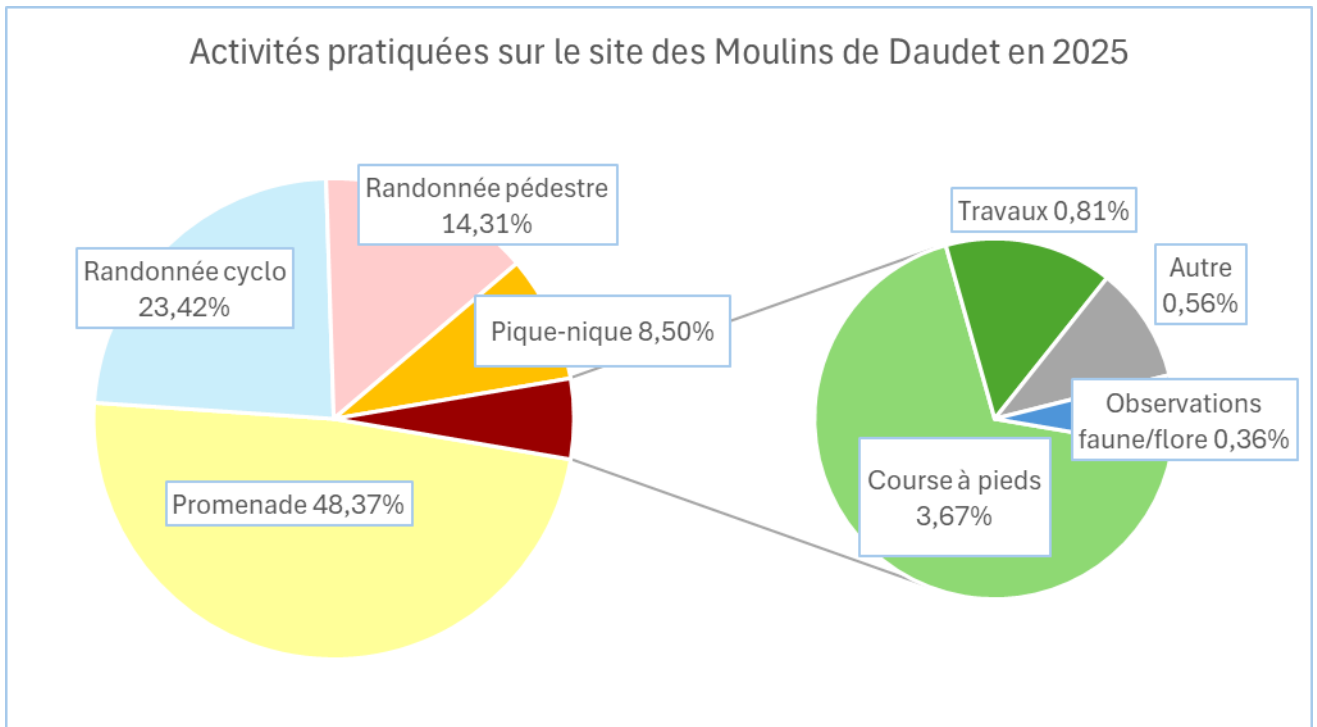
La part de visiteurs connaissant la réglementation incendie sur le site des Moulins de Daudet est de 26 %, ce chiffre est bien inférieur à la moyenne enregistrée sur l'ensemble du territoire (33 %).

### 2.4.2 Mode de déplacement



Les visiteurs des Moulins de Daudet viennent essentiellement en voiture, puis à pied et de façon plus marginale à vélo, en car privé, en transport en commun, en véhicule habitable ou en moto.

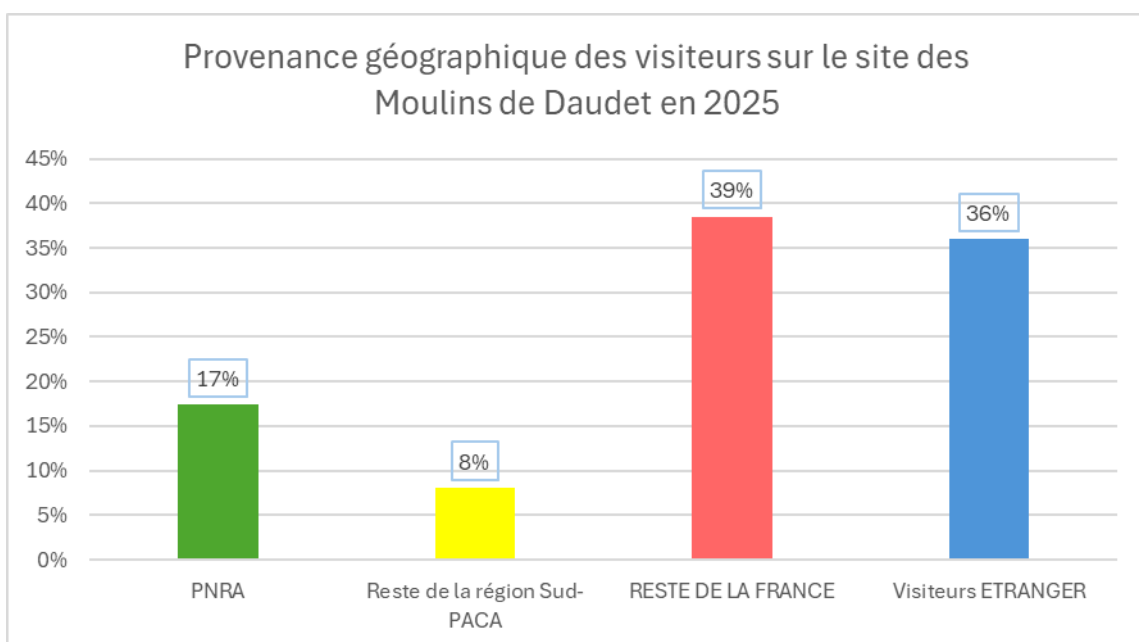
### 2.4.3 Activité sur site



L'activité principale du public sur le site des Moulins de Daudet est une activité pédestre (promenade ou randonnée) avec une large prédominance de la promenade. On retrouve également une part importante de pratiquant de la randonnée à vélo.

De façon plus marginale on retrouve les activités de pique-nique, de course à pied, d'observation faune/flore et de travaux.

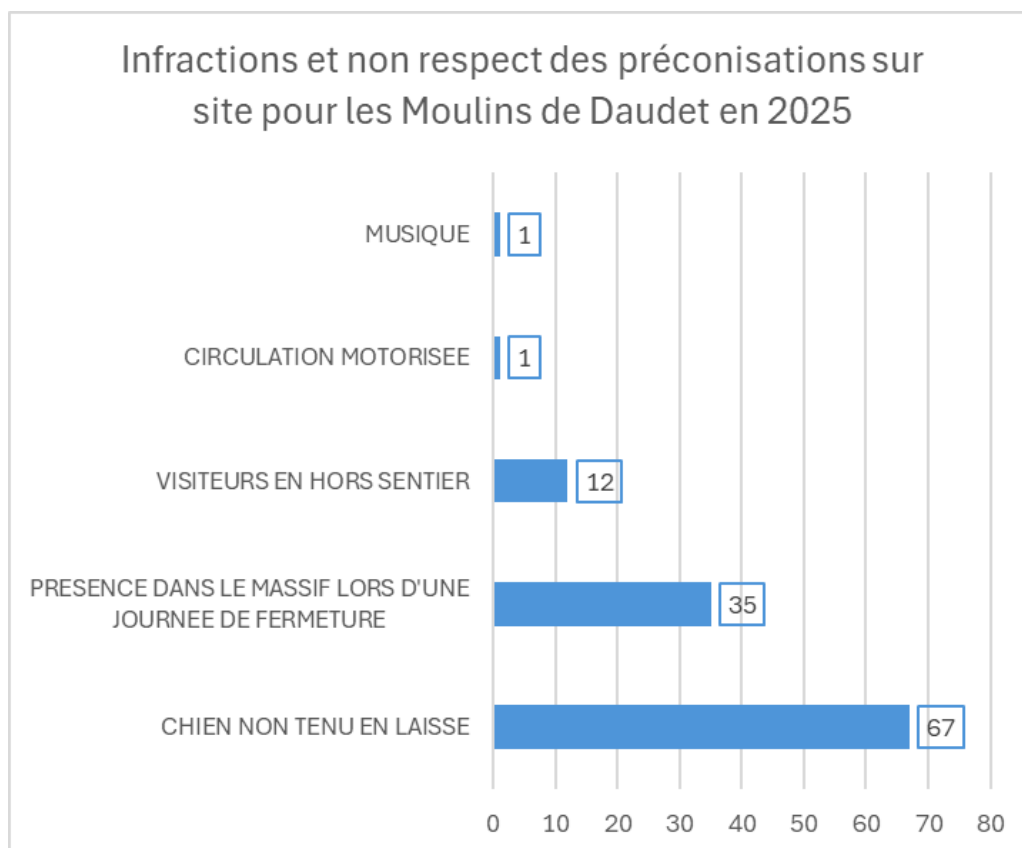
### 2.4.4 Provenance



Les visiteurs des Moulins de Daudet en 2025 sont principalement les visiteurs venant du reste de la France et les visiteurs étrangers avec respectivement 39% et 36% des usagers. A noter que la part de visiteurs venant du reste de la France et de visiteurs étrangers sur le site est assez nettement supérieure à la moyenne du territoire.

On retrouve ensuite les visiteurs issus de la région Sud-Paca (usagers en provenance du territoire 17 % et les visiteurs issus du reste de la région 8 %).

#### 2.4.5 Infractions ou non-respect des préconisations sur site

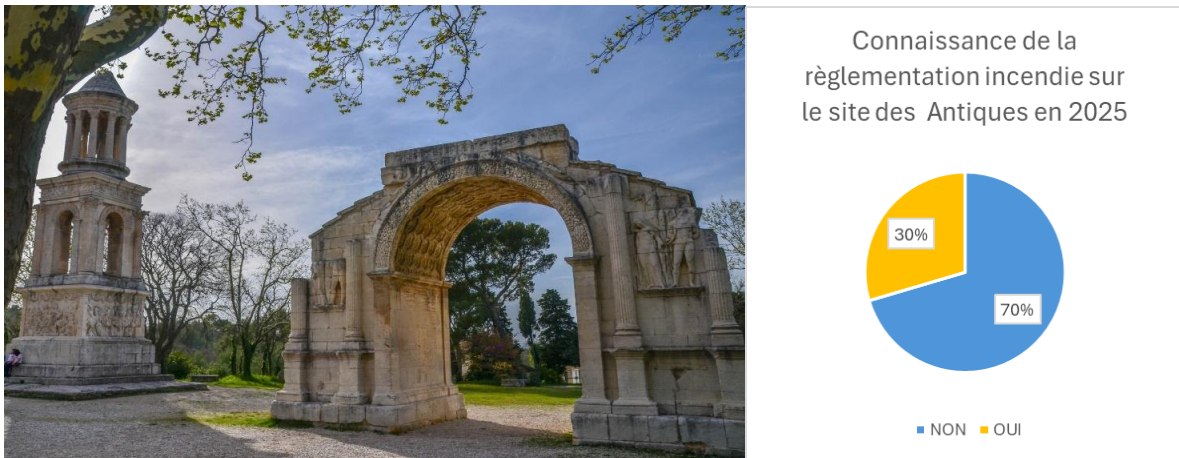


Sur le site des Moulins de Daudet en 2025, la principale infraction ou non-respect des préconisations est la présence de 35 visiteurs en massif lors de journées de fermeture de ce dernier. En effet la notion de Zapef et surtout ses limites n'est pas forcément évidente à maîtriser par le public.

De façon plus minoritaire on retrouve des visiteurs en hors sentier, un cas de circulation motorisée, et un visiteur écoutant de la musique avec un volume sonore important.

## 2.5 Les Antiques (Saint-Rémy-de-Provence)

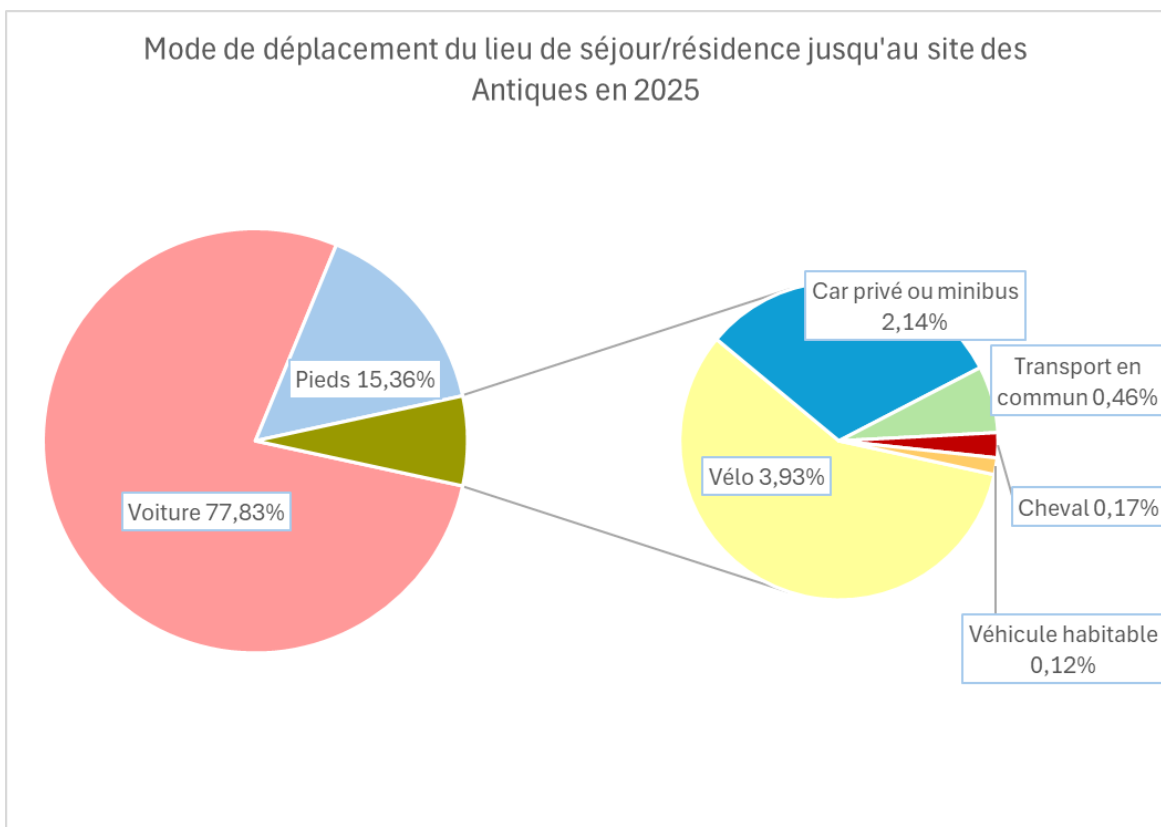
### 2.5.1 Connaissance de la réglementation



La part de visiteurs connaissant la réglementation incendie au niveau du site des Antiques est de 30 % , ce chiffre est inférieur à la moyenne enregistrée sur l'ensemble du territoire.

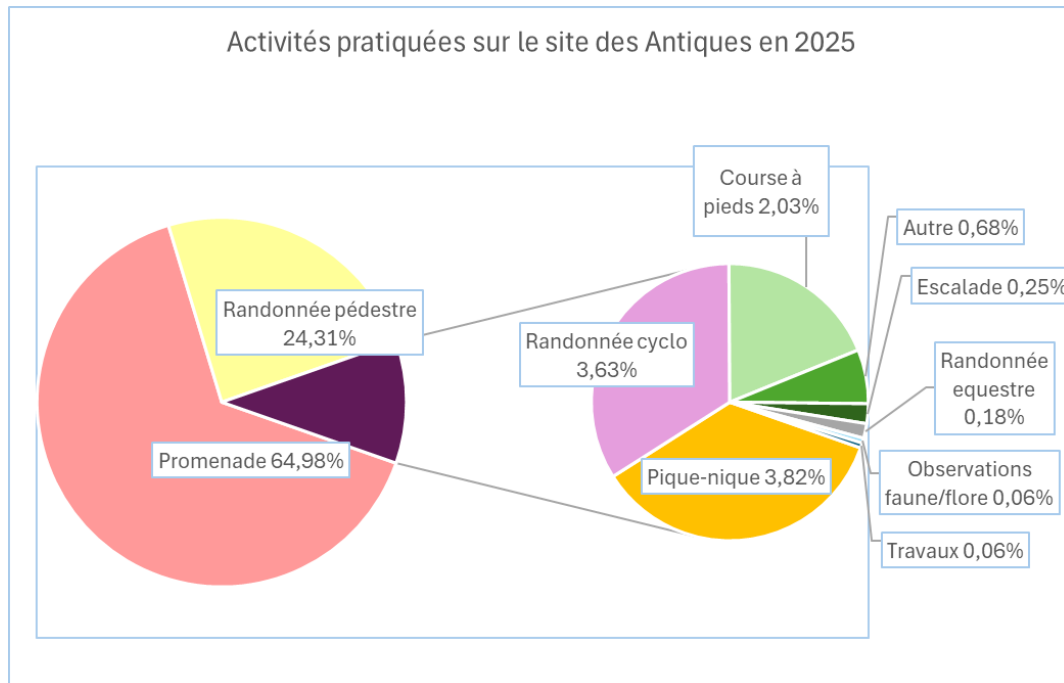
A noter cette année, une demande de la part de Saint-Paul de Mausole de nous accueillir pendant la patrouille afin d'aller à la rencontre du public pour les sensibiliser au risque incendie, demande à laquelle nous avons répondu favorablement.

### 2.5.2 Mode de déplacement



Les visiteurs du site des Antiques viennent essentiellement en voiture, puis à pied et de façon plus marginale à vélo, en car privé ou minibus, en transport en commun, à cheval ou en véhicule habitable.

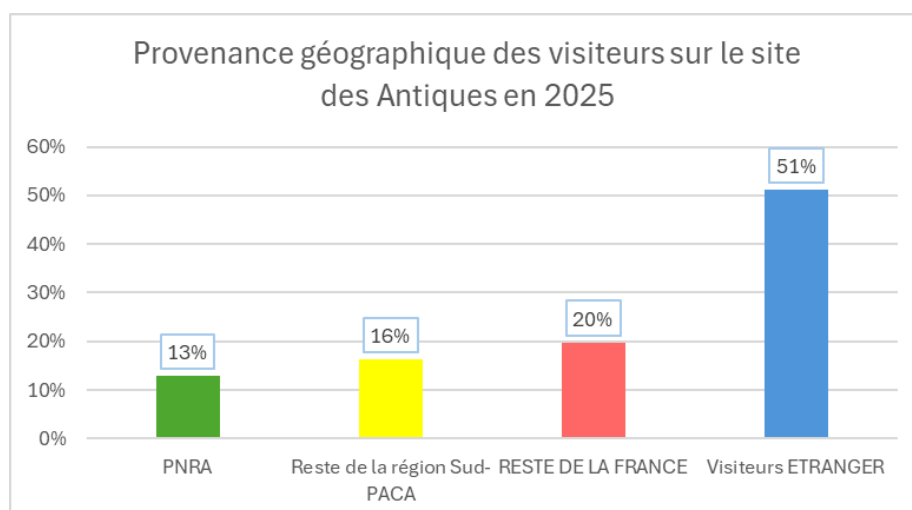
### 2.5.3 Activité sur site



L'activité principale du public sur le site des Antiques est une activité pédestre (promenade ou randonnée) avec une prédominance de la promenade.

De façon plus marginale on retrouve les activités de pique-nique, de randonnée vélo, de course à pied, d'escalade (quelques visiteurs ayant profité d'une ascension côté Mont Gaussier pour visiter également), l'observation faune/flore, la randonnée équestre ou des travaux.

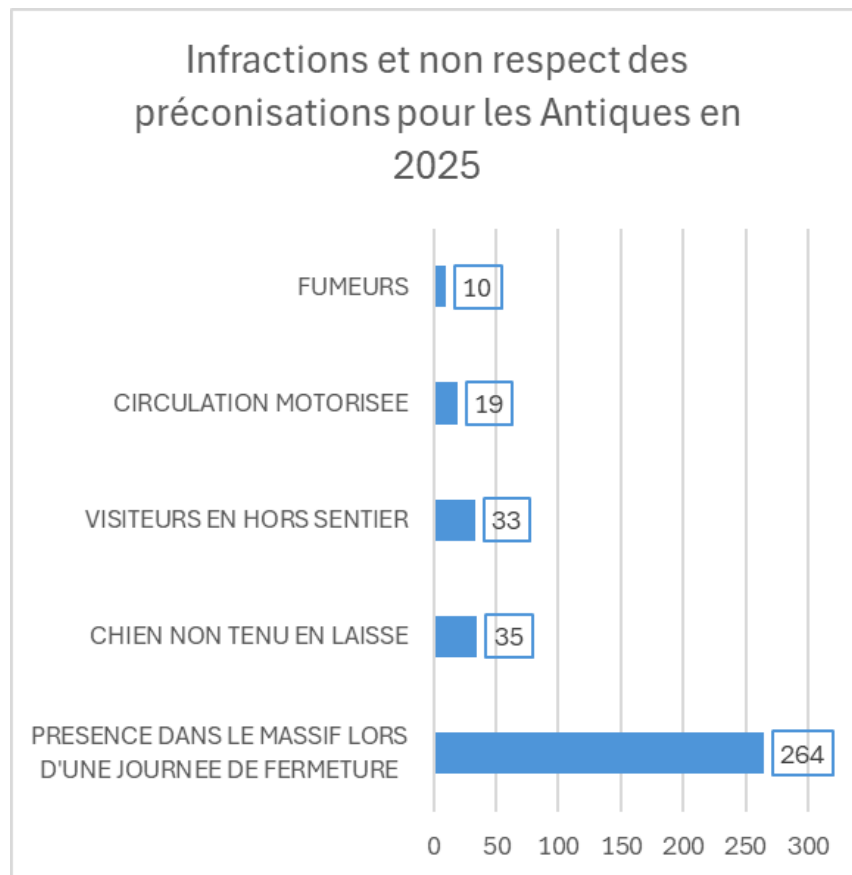
### 2.5.4 Provenance



Les visiteurs des Antiques en 2025 sont principalement les visiteurs venant du reste de la France et les visiteurs étrangers avec respectivement 20 % et 51 % des usagers. A noter que la part de visiteurs étrangers sur ce site est très nettement supérieure à la moyenne du territoire (32 %).

On retrouve ensuite les visiteurs issus de la région Sud-Paca (usagers en provenance du reste de la région 16 % et 13 % des visiteurs issus du territoire).

### 2.5.5 Infractions ou non-respect des préconisations sur site



Sur le site des Antiques en 2025, la principale infraction ou non-respect des préconisations est la présence de visiteurs en massif lors de journées de fermeture de ce dernier.

On retrouve ensuite les chiens non tenus en laisse, et les visiteurs en hors sentier. Enfin, on retrouve de la circulation motorisée (trottinettes électriques, motos)

### 2.6 Les Caisses de Jean-Jean (Mouriès)

Le site des Caisses de Jean-Jean est un site principalement connu par les pratiquants d'escalade, assez peu fréquenté en période estivale en raison de sa forte exposition à la chaleur l'été. Au cours de la saison la patrouille sur le site des Caisses de Jean-Jean était couplé avec le marché de Mouriès. Les agents réalisant le matin une sensibilisation du public sur le marché de la commune, puis assurant une patrouille sur site en début d'après-midi.

Au cours de leur patrouille, les gardes ont rencontré 43 personnes, dont six personnes en infractions, rencontrées sur site lors d'une journée de fermeture du massif.



### *2.7 Les Marais de Beauchamp (Arles)*

Au cours de la saison la patrouille sur le site des Marais de Beauchamp était couplée avec le marché de Pont de Crau. Les agents réalisant le matin une sensibilisation du public sur le marché de la commune, puis assurant une patrouille sur site en début d'après-midi.

Au cours de leur patrouille, les gardes n'ont rencontré que 3 personnes.

### *2.8 Les patrouilles itinérantes*

#### *2.8.1 Itinérante Lamanon / Orgon*

L'itinérante Lamanon / Orgon comprenait sur la commune de Lamanon : le parking des Sources jusqu'au site troglodytique médiéval de Calès. Au niveau de la commune d'Orgon la patrouille comprenait la Chapelle Notre Dame de Beauregard, le lac de Lavau ainsi que le camping de la Vallée Heureuse.

#### *2.8.2 Itinérante Saint-Etienne du Grès / Fontvieille*

L'itinérante Saint-Etienne du Grès / Fontvieille comprenait pour la commune de Saint-Etienne-du-Grès : le Mas Pommet, la Cabane du Garde ainsi que le camping Porte des Alpilles et pour la commune de Fontvieille : le sentier des moulins et les aqueducs de Barbegal.

#### *2.8.3 Itinérante Saint-Etienne du Grès / Tarascon*

L'itinérante Saint-Etienne du Grès / Tarascon comprenait pour la commune de Saint-Etienne-du-Grès : le Mas Pommet, la Cabane du Garde ainsi que le camping Porte des Alpilles et pour la commune de Tarascon : le camping Saint-Gabriel, le parking du Planet, les étangs de Rambaille, la chapelle Saint-Gabriel.

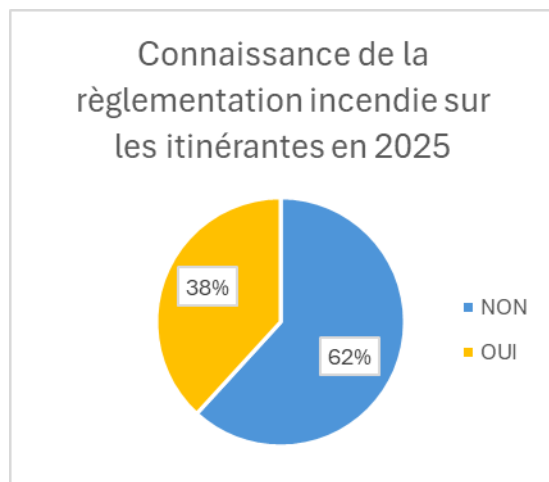
#### 2.8.4 Itinérante Tarascon

Nouvelle patrouille cette saison, fruit d'une collaboration entre le CCFF de Tarascon, la police rurale de Tarascon et le Parc, l'itinérante Tarascon réunissait des agents de chaque partenaire et comprenait notamment le camping Saint-Gabriel, le parking du Planet, les étangs de Rambaille, la chapelle Saint-Gabriel.

#### 2.8.5 Itinérante Saint-Rémy-de-Provence / Les Baux-de-Provence

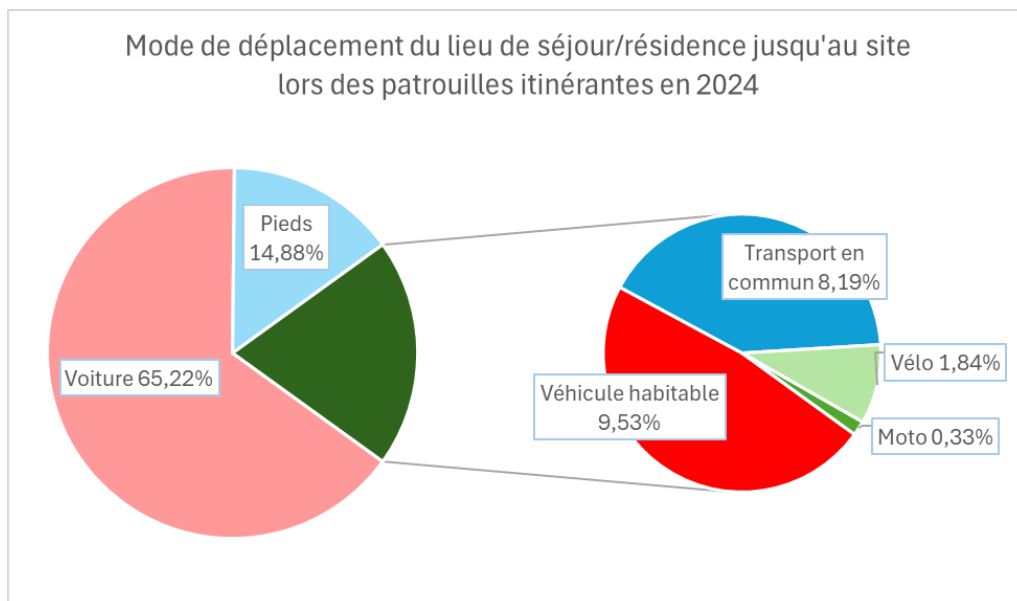
L'itinérante Saint-Rémy-de-Provence / Les Baux-de-Provence comprenait sur la commune des Baux de Provence : le secteur de Baumayrane, la table d'orientation, le village et pour la commune de Saint-Rémy-de-Provence : le parking de la Caume, le vallon de Saint-Clerg et le centre-ville jusqu'au Parc.

#### 2.8.6 Connaissance de la réglementation incendie sur les patrouilles itinérantes



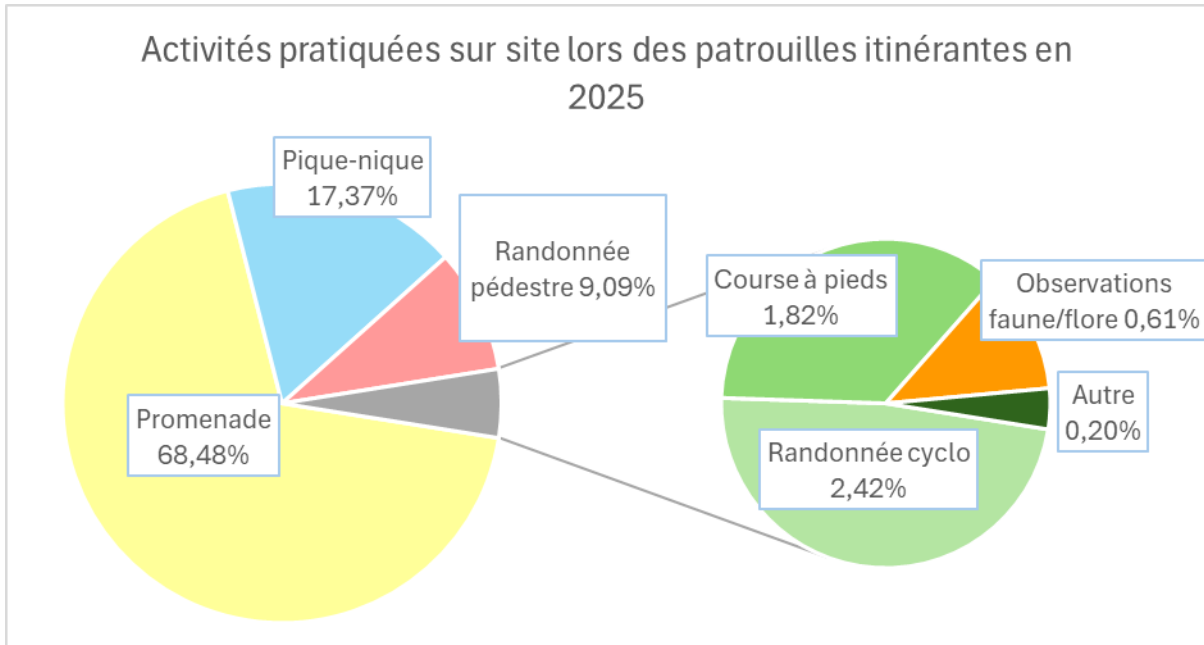
La part de visiteurs connaissant la réglementation incendie lors des patrouilles itinérantes est de 38 %, ce chiffre est supérieur à la moyenne enregistrée sur l'ensemble du territoire (33 %).

#### 2.8.7 Mode de déplacement



Les visiteurs rencontrés lors des patrouilles itinérantes viennent essentiellement en voiture, puis à pied, en véhicule habitable, en transport en commune (surtout du côté de Lamanon) de façon plus marginale à vélo ou moto.

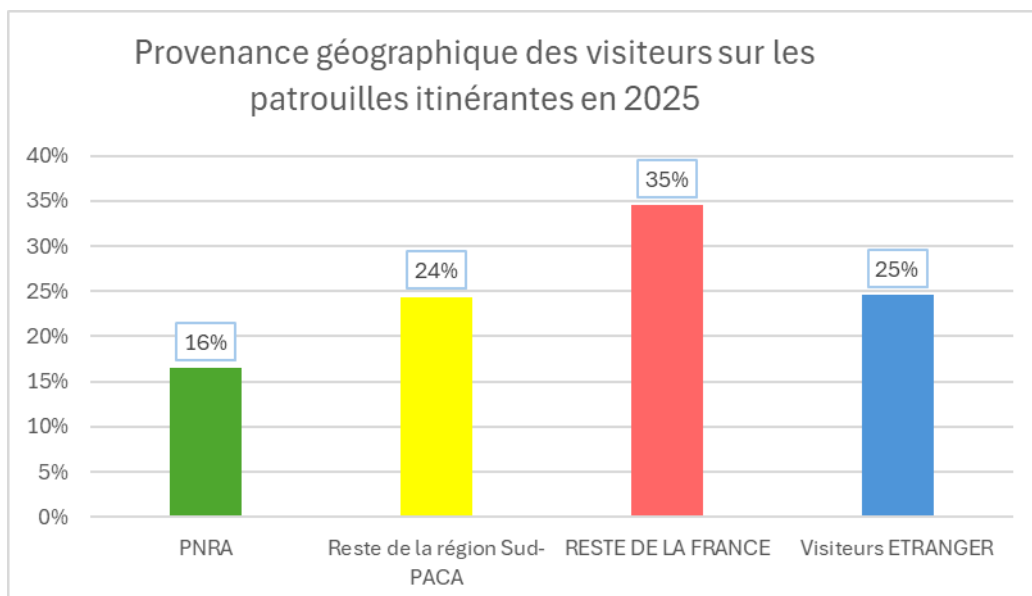
### 2.8.8 Activité sur site



L'activité principale du public rencontré est une activité pédestre (promenade ou randonnée) avec une prédominance de la promenade. On retrouve aussi dans des proportions importantes le pique-nique.

De façon plus marginale on retrouve les activités de randonnée à vélo, course à pied et d'observation faune/flore.

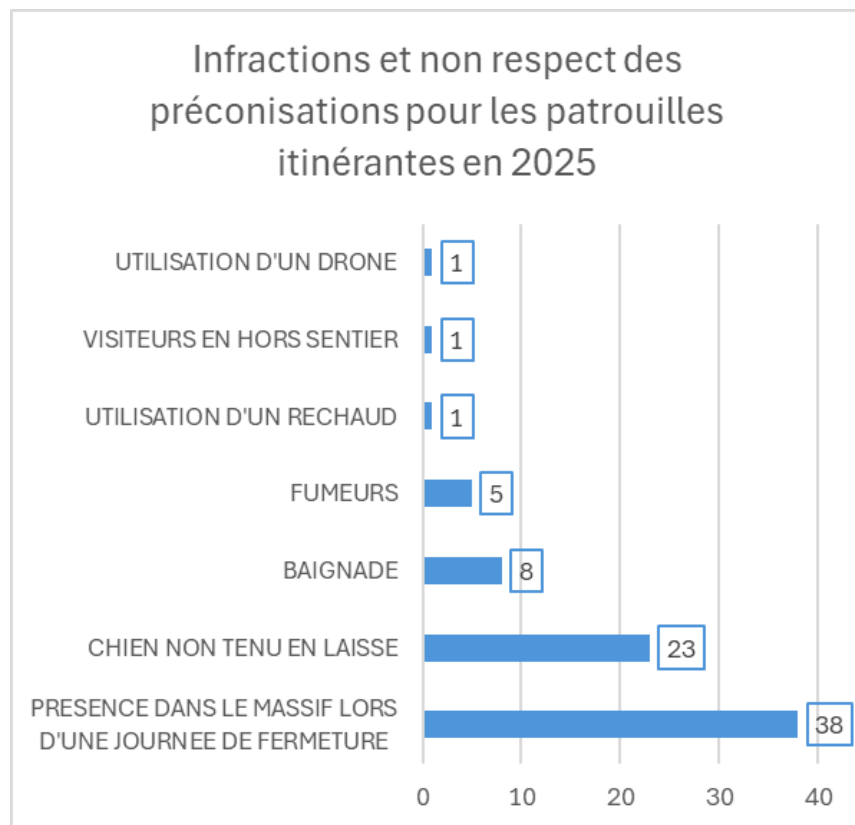
### 2.8.9 Provenance



Les visiteurs rencontrés lors des patrouilles itinérantes en 2025 sont principalement les visiteurs venant du reste de la France et les visiteurs étrangers avec respectivement 35 % et 25 % des usagers.

On retrouve ensuite les visiteurs issus de la région Sud-Paca (usagers en provenance du reste de la région 24 %, et 16 % des visiteurs issus du territoire).

#### 2.8.10 Infractions ou non-respect des préconisations sur site

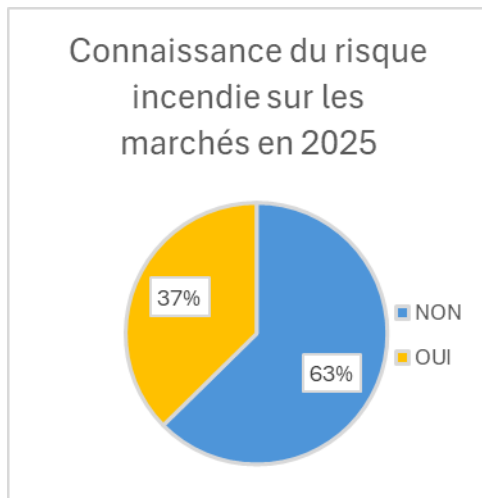


Au cours des patrouilles itinérantes en 2025, les principales infractions ou non-respect des préconisations étaient la présence de visiteurs en massif lors de journées de fermeture de ce dernier, la baignade, exclusivement sur le site du Lac du Lavau.

On retrouve ensuite des visiteurs en train de fumer, un visiteur utilisant un réchaud, un visiteur en hors sentier et un visiteur utilisant un drone sans tenir compte des prescriptions d'usage.

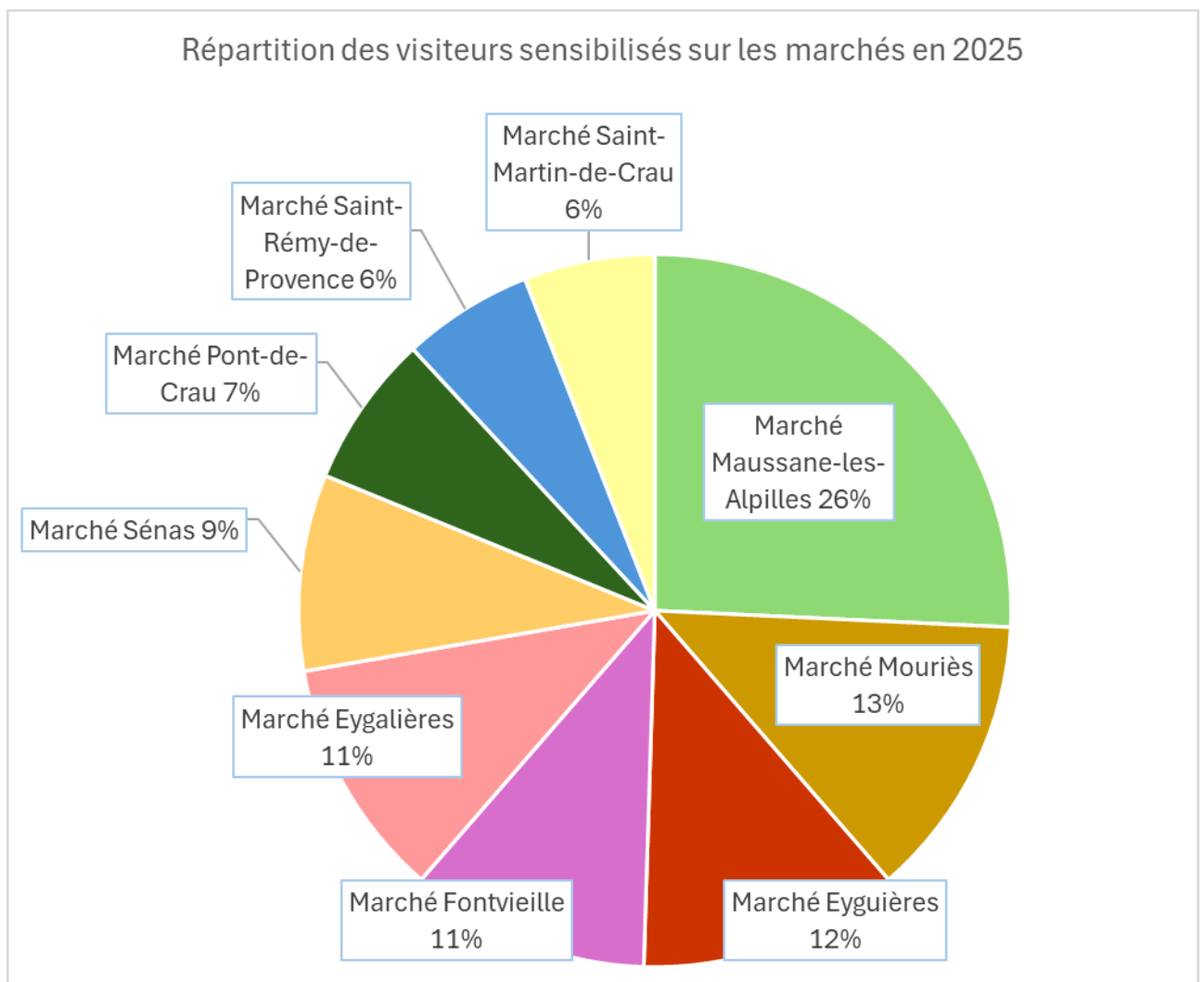
## 2.9 Les marchés du territoire

### 2.9.1 Connaissance de la réglementation



La part de visiteurs connaissant la réglementation incendie sur les marchés est de 37%, ce chiffre est légèrement supérieur à la moyenne enregistrée sur l'ensemble du territoire (33%).

### 2.9.2 Répartition de la fréquentation



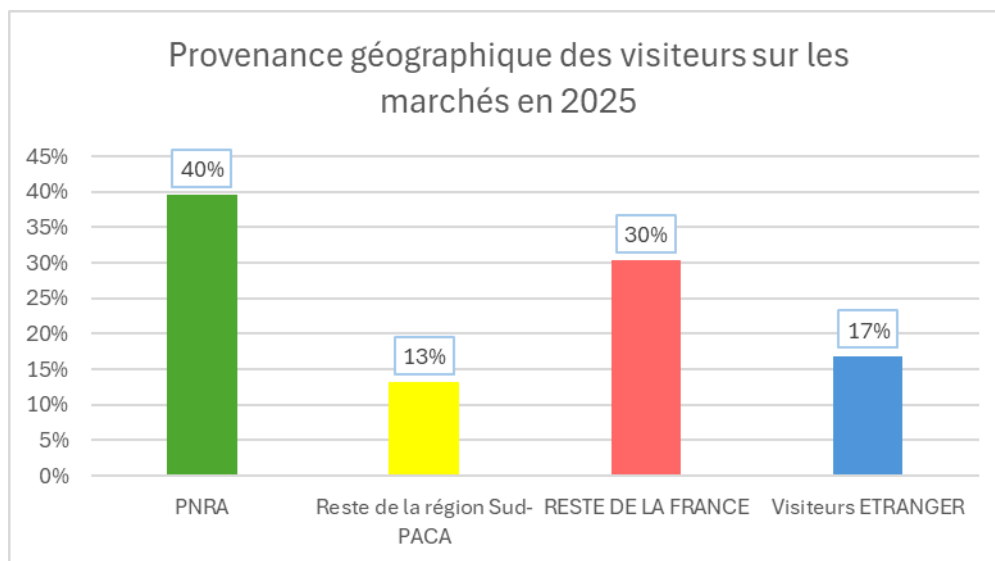
Au cours de la saison estivale 2025 nous avons sensibilisé 787 visiteurs (contre 707 l'an passé). Ces visiteurs principalement sur le marché de Maussane-les-Alpilles. On retrouve ensuite les marchés de Mouriès, Eyguières, Fontvieille, Eygalières et Sénas. Enfin, les marchés au sein desquels nous avons sensibilisé le moins de personnes sont les marchés de Pont-de-Crau, Saint-Rémy-de-Provence et Saint-Martin-de-Crau.

A noter toutefois que le marché de Maussane-les-Alpilles est aussi celui sur lequel nous avons le plus sensibilisé au cours de la saison avec 6 demi-journées de présence.

A noter deux nouveautés cette saison la mise en place de la sensibilisation des visiteurs sur le marché de Pont-de-Crau, et la création d'une nappe pour notre stand accentuant notre visibilité.

A noter cette année un accueil parfois mitigé des forains présents sur le marché, cela a été le cas notamment au cours de la saison à Maussane-les-Alpilles. Après échange avec le placier une solution a été trouvée, nous avons pu gagner une autre place et avons poursuivi plus sereinement notre sensibilisation du public.

### 2.9.3 Provenance



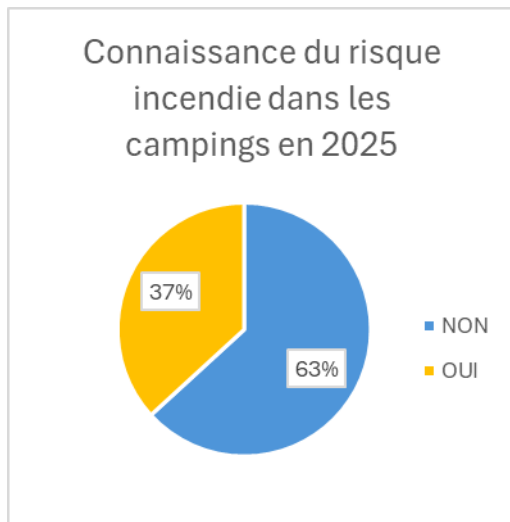
Les visiteurs rencontrés lors de la sensibilisation sur les marchés en 2025 sont principalement les visiteurs issus du territoire (40 %) ce chiffre est très supérieur à la moyenne de l'ensemble du territoire (15 %).

On retrouve ensuite les visiteurs venant du reste de la France et les visiteurs étrangers avec respectivement 30 % et 17 % des usagers.

Enfin la part de visiteurs issus du reste de la région Sud-Paca est de 13 %.

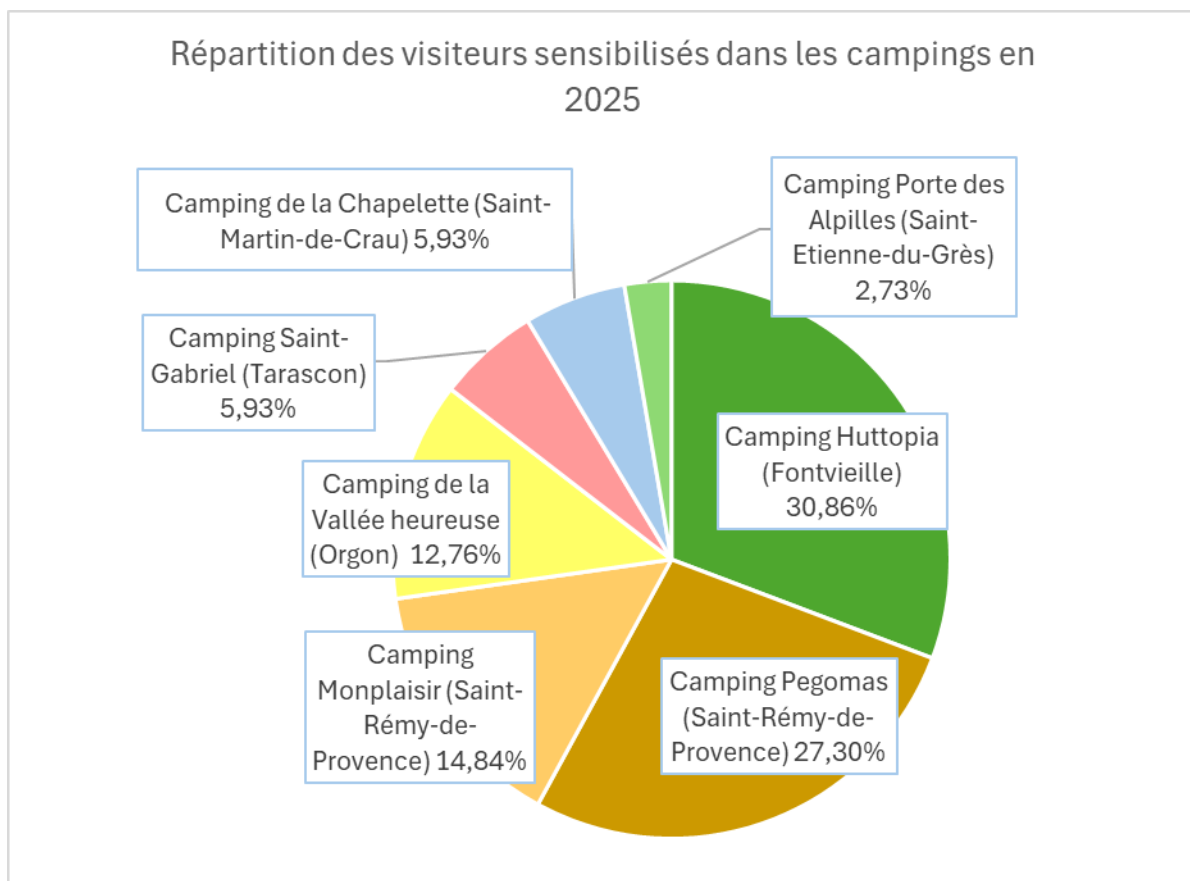
## 2.10 Les campings du territoire

### 2.10.1 Connaissance de la réglementation



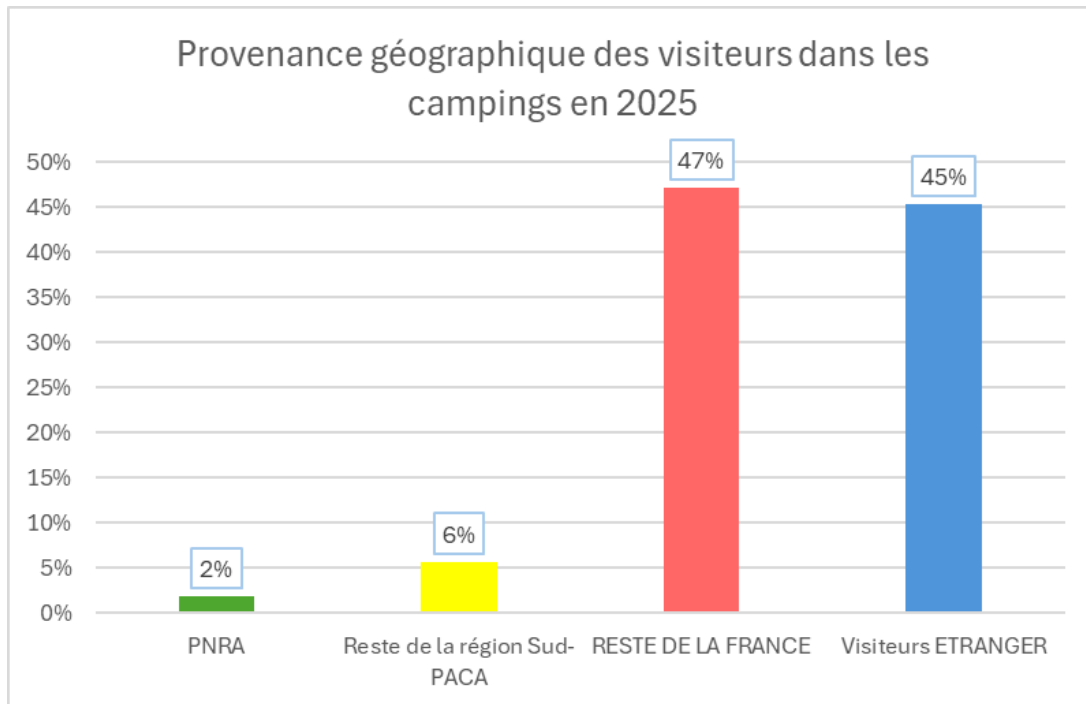
La part de visiteurs connaissant la réglementation incendie dans les campings est de 37 %, ce chiffre légèrement supérieur à la moyenne enregistrée sur l'ensemble du territoire (33 %).

### 2.10.2 Répartition de la fréquentation



Au cours de la saison estivale 2025, nous avons sensibilisé les visiteurs principalement dans les campings des communes de Fontvieille, Saint-Rémy-de-Provence et Orgon. On retrouve ensuite les campings des communes de Tarascon, Saint-Martin-de-Crau, et de Saint-Etienne-du-Grès.

### 2.10.3 Provenance



Les visiteurs rencontrés lors de la sensibilisation dans les campings en 2024 sont presque exclusivement des visiteurs venant du reste de la France et les visiteurs étrangers avec respectivement 47 % et 45 % des usagers.

On retrouve ensuite 6% des visiteurs issus du reste de la région Sud-Paca et 2% de visiteurs du Parc en visite de leur famille dans les campings au moment de notre sensibilisation.

De par la présence importante de visiteurs issus du reste de la France (hors région Sud-Paca) et étrangers, les campings sont particulièrement importants dans notre démarche de sensibilisation du public, ces usagers ne maîtrisant pas pour plus des deux tiers d'entre eux la réglementation incendie.

### 2.11 Animation auprès des centres d'accueils et de loisirs du territoire

Au cours de la saison estivale, les GRF ont animé le « grand jeu de la DFCI » dédié à la connaissance du risque incendie, transmettant de manière ludique la culture du risque auprès des plus jeunes.

Date de l'animation	Centre d'accueil et de loisir de :
16/07	Tarascon
06/08	
30/07	Mouriès
22/07	Maussane-les-Alpilles
01/08	Eyguières
05/08	Saint-Rémy-de-Provence

Les GRF ont ainsi sensibilisé 163 jeunes publics au risque incendie lors de cette saison 2025.

Une saison marquée par une mise à jour des défis réalisés dans le jeu, et des questions en raison notamment du changement de l'arrêté préfectoral. Nous avons également travaillé sur la mise à jour de la bâche de jeu avec un visuel plus moderne et une possibilité de raccourcir le parcours afin de correspondre au besoin d'un temp de jeu parfois plus court.

### 3. Conclusion

Cette période estivale 2025 a été marquée par un nombre important de journées de fermeture de massif avec 27 journées.

La fréquentation est en baisse par rapport à l'an passé, ce qui peut s'expliquer par ce nombre plus important de jours de fermeture du massif.

Le public français reste largement majoritaire, avec des visiteurs venant principalement de la région ou des régions limitrophes. Au sein des visiteurs de la région Sud-Paca on retrouve principalement une fréquentation issue des Bouches-du-Rhône et au sein de cette dernière une fréquentation principalement locale issue du territoire.

Qu'il soit français ou étranger, le public se déplace de leur lieu de résidence ou de séjour jusqu'aux sites en espace naturel très majoritairement en voiture, renforçant le besoin de développer les mobilités douces sur le territoire.

L'activité principalement pratiquée sur le territoire est une activité pédestre qu'elle soit une simple promenade ou une randonnée plus sportive.

Bien que la connaissance de la réglementation incendie soit assez connue par les habitants du territoire, le chiffre global est en baisse par rapport aux années précédentes, et plus de la moitié des visiteurs rencontrés ne connaissent pas la réglementation incendie.

La présence de la Garde régionale forestière est ainsi toujours essentielle et les efforts doivent être maintenus afin de faire augmenter encore la part de visiteurs connaissant la réglementation et convaincre celles et ceux qui cette année encore malgré leur connaissance de la réglementation se risquent à fréquenter les massifs même en journée de fermeture.

Concernant les infractions ou non-respect des préconisations sur site, les GRF ont permis de faire stopper ou remonter aux autorités compétentes 1642 mauvais comportements, dont 904 en lien direct avec le risque incendie (présence dans le massif, usage du feu, stationnement devant une barrière DFCI...).

Sur le plan de la mission, les horaires étendus jusqu'à 18h ont apporté pleine satisfaction et si l'effectif le permet les années à venir d'autres sites pourront en bénéficier. La mise en place de la sensibilisation au risque incendie sur d'autres secteurs du territoire (marché de Pont de

Crau, Marais de Beauchamp) a également bien fonctionné cette saison et il serait intéressant de poursuivre ces patrouilles.

Concernant la répartition des sites de patrouille, au vu de l'étendue du massif des Alpilles et de la limite de notre effectif, le choix des sites où la GRF doit être positionnée est en perpétuel questionnement afin de couvrir le plus de territoire et le plus efficacement possible.

Ainsi, nous proposons les points suivants pour la saison 2026 et au-delà :

- Continuer, comme nous l'avons fait au cours de la saison, la concertation avec les communes du territoire et les partenaires afin de recueillir les attentes et besoins (nouveaux sites à couvrir, adaptation des horaires en fonction des sites...).

- Sensibiliser le public dans les campings et les offices de tourisme à des moments stratégiques (par exemple pot d'accueil en collaboration avec les CCFF)

- Anticiper en amont de la saison les relations avec les partenaires directs (DFCI – offices de tourisme...) et indirects du dispositif (Campings, Centres de loisirs, marchés...) pour optimiser la communication et planifier des temps de présence des agents GRF.

- Augmenter les itinérantes en travaillant avec le chargé de projet cyclotourisme et mobilités actives pour mieux sécuriser la patrouille et couvrir au maximum le territoire. Il faudra également fiabiliser le matériel (plusieurs crevaisons au cours de la saison).

- Renforcer la présence des agents en réfléchissant à la durée de présence et au nombre d'agents recrutés pour la saison.

- Recruter plus tôt dans la saison l'adjoint(e) au chef d'équipe afin de mieux préparer la saison.

- Poursuivre le travail avec l'ensemble des CCFF sur notre fonctionnement commun (répartition sur le territoire, affichage de l'information)

- Poursuivre la collaboration inter-service engagée cette année avec la police rurale et le CCFF de Tarascon et l'étendre à d'autres communes.